

SOMMAIRE

Villes

- 1) « Nogent-sur-Marne fait son cinéma » - Première Heure

Département

- 1) « Journées-du-patrimoine-2015-en-val-de-marne-programme-par-ville »-94.citoyens (Cliquez sur le lien ci-après)
- 2) « Mobilisation face aux baisses des dotations de l'Etat » - Le Parisien

Région / Régionales

- 1) « Le Grand Paris des transports est résolument entré dans le temps des réalisations ! » - Première Heure
- 2) « Grand Paris : la métropole, cette chance qu'il faut saisir » - La Tribune
- 3) « Les agents de la route ne veulent plus frôler la mort au travail » - Le Parisien
- 4) « Economie circulaire : Paris et 18 collectivités métropolitaines font un pacte » - Première Heure
- 5) « Le 77 crée une station multimodale de covoiturage » - Première Heure

Politique nationale

- 1) « Sur l'immigration, M. Sarkozy souligne sa différence avec M. Juppé » - Le Monde
- 2) « Les villes de droite face aux réfugiés » - Le Monde
- 3) « François Hollande peut-il encore gagner ? » - Le Point
- 4) « Interview de Marylise Lebranchu sur la baisse des dotations de l'Etat » - Les Echos
- 5) « Chômage : l'allongement du différé d'indemnisation pourrait être annulé » - Les Echos
- 6) « Service civique : Le ministre veut recruter pour les réfugiés » - Première Heure
- 7) « Bernard Cazeneuve, le vice-Premier ministre » - Le Point
- 8) « Réfugiés : le volontariat plutôt que les quotas » - Le Monde
- 9) « Les cadeaux fiscaux de la loi Macron » - Le Point

Revue de presse: Vendredi 18 septembre 2015

- 10) « Réforme du collège : l'interdisciplinarité contestée » - Le Monde
- 11) « Vieillesse : l'Assemblée vote une deuxième fois le projet de loi, encore modifié » - AFP
- 12) « Le Sénat visite Gustave Roussy » - Première Heure
- 13) « Le gouvernement reporte le chantier sur les aides au logement » - Le Monde
- 14) « Brèves » - Les Echos

Ouverture et curiosités

- 1) « Réfugiés et migrants, ce que dit le droit » - Le Point
- 2) « La nouvelle garde des musées italiens fait sa rentrée » - Le Monde
- 3) « USA : 2500 « mémos au président » publiés par la CIA » - Le Monde

Villes

« Nogent-sur-Marne fait son cinéma » - Première Heure

Nogent-sur-Marne fait son cinéma

À l'occasion du 120^e anniversaire du cinéma, Nogent-sur-Marne a choisi de rendre hommage au cinéma dans l'Est parisien. Plusieurs animations autour de cette thématique ponctuent le mois de septembre avec un temps fort demain et dimanche. D'abord, une exposition «Moteur! On tourne dans l'Est parisien». «La Belle Equipe», «Le Diable au corps», «Un Long dimanche de fiançailles», «Le Petit Nicolas», tous ces films ont un point commun : avoir été tournés à Nogent ou dans ses environs. Certains de ces films ont bouleversé la représentation de la banlieue Est de la capitale et des bords de Marne. Une exposition organisée à l'hôtel du Carré des Coignard à partir d'affiches originales de films, de coupures de presse et de photos se propose de revenir sur un territoire qui fut la patrie de grands classiques du cinéma français. Mais l'Est parisien fut aussi le siège de grandes industries du cinéma comme Kodak-Pathé installé à Vincennes, Montreuil et Joinville-le-Pont, évoqué avec des publicités et des caméras. Enfin, le cinéma ne serait rien sans salle : le Royal Palace de Nogent est un cinéma bientôt centenaire. Nogent organise par ailleurs au conservatoire Francis-Poulenc, demain samedi, de 9h30 à 17h30, un colloque «Le cinéma dans l'Est parisien». Ce 13^e Colloque historique des bords de Marne apporte un éclairage sur cette histoire particulière du cinéma et de l'Est parisien. Il est présidé par Joël Daire, directeur délégué du patrimoine à la

Cinémathèque française. Ce colloque a reçu l'appui de la Cinémathèque française, de l'INA. Une visite guidée du Royal Palace avec la projection du court métrage de Marcel Carné, «Nogent, Eldorado du dimanche» est programmée à cette occasion. L'un des fondateurs de la revue «Les Cahiers du cinéma», André Bazin a milité dans les ciné-clubs de l'éducation populaire pour rendre le spectateur actif face à une œuvre cinématographique. Il a exercé une grande influence sur les réalisateurs de la Nouvelle Vague. Bazin a recueilli François Truffaut alors qu'il était jeune et à la dérive. Le cinéaste lui a dédié «Les 400 coups». Cette table-ronde est animée le 16 sept de 18h à 20h à la MJC Louis-Lepage. Enfin, Françoise Poulin-Jacob vient d'achever le film documentaire «En friche». Celui-ci retrace les histoires successives du Jardin d'agronomie tropicale situé aux portes de Nogent. La réalisatrice apporte un regard neuf sur ce lieu méconnu, théâtre d'une histoire coloniale oubliée. La projection du film-docu est suivie d'un débat avec la réalisatrice et deux spécialistes : Serge Volper, responsable de la bibliothèque historique du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, et Isabelle Weiland, archiviste, docteur en histoire spécialiste des expositions universelles et coloniales. Dimanche à 15 h au conservatoire Poulenc.

Département

« Mobilisation face aux baisses des dotations de l'Etat » - Le Parisien

FINANCES

Mobilisation face aux baisses des dotations d'Etat

■ La baisse des dotations de l'Etat aux communes n'en finit pas de faire réagir les villes, et beaucoup ont d'ores et déjà choisi de s'associer au mouvement national.

A **Champigny**, un rassemblement a lieu aujourd'hui à 11 h 30, devant la mairie. A **Nogent** demain, c'est l'option mairie fermée qui a été retenue. Nogent organisera aussi une marche de protestation au départ de la mairie à 10 heures.

A **Bonneuil**, un rassemblement et une rencontre sont prévus demain devant la mairie à 12 h 30, à **Orly**, cela se fera entre 10 et 12 heures au centre administratif. A **Vitry**, les élus se rendront dans les équipements publics, comme à Chennevières à partir de 10 heures, à l'hôtel de ville et devant des commerces de la ville, tandis qu'à **Ormesson**, la maire et son équipe seront au marché samedi matin pour expliquer la situation.

Région / Régionales

« *Le Grand Paris des transports est résolument entré dans le temps des réalisations !* » - Première Heure

Alain Vidalies :

"Le Grand Paris des transports est résolument entré dans le temps des réalisations !"

« L'objectif pour le GPE est que toutes les enquêtes de DUP soient terminées en 2015. Il n'y a pas de problèmes de financement, car on est parti sur un modèle de 5% de taux d'emprunt. Et si besoin, on peut prolonger les emprunts au-delà de 2071. IL n'y a pas de déficit ! » a asséné Jean François Carencio qui ajoutait à propos d'Eole: « Ma préoccupation est son financement ! Il faut caler le tiers flottant (c'est-à-dire le bloc local du financement) les collectivités locales sollicitées trouvant que c'est cher » expliquait aux journalistes le préfet de Région, 4 jours avant le comité de pilotage de mise en œuvre du Nouveau Grand Paris des Transports qui s'est réuni lundi sous la présidence du secrétaire d'Etat

Il a justement fait le point sur le Nouveau Grand Paris des transports qui « est résolument entré dans le temps des réalisations ». La ligne 15 sud, qui relie le Pont de Sèvres à Noisy-Champs a été déclarée d'utilité publique le 24 décembre 2014 et fait l'objet d'importants travaux préparatoires depuis le printemps 2015. Il s'agit notamment de déplacer les réseaux concessionnaires pour implanter ensuite les ouvrages de la nouvelle ligne. Les procédures relatives aux tronçons suivants du Grand Paris Express avancent également: « l'enquête publique de la ligne 14 sud s'est déroulée avant l'été et celle de la ligne 15 ouest s'ouvrira dans quelques semaines. Le dossier des lignes 16, 17 sud et 14 nord vient d'être transmis au Conseil d'Etat en vue de sa déclaration d'utilité publique ». Les études pour le Grand Paris Express (GPE) se poursuivent, « avec une attention particulière portée aux interconnexions avec le réseau existant : ces correspondances sont non seulement la condition d'un fonctionnement optimal du réseau de transport mais elles permettent également l'accès au Grand Paris Express pour les habitants de la grande couronne ». Le Comité de pilotage a constaté que le CPER 2015-2020 signé le 9 Juillet dernier, entre en application : Il prévoit une capacité d'engagement totale de 7,5 MdEUR. Parmi les premières conventions de financement validées, grâce à la participation de la SGP, figurent les schémas directeurs des RER. Deux grandes opérations doivent faire l'objet d'un protocole spécifique en ap-

plication du CPER : les prolongements de la ligne 11 du métro à Rosny-sous-Bois et du RER E vers l'ouest. Le préfet de région s'est vu confier deux mandats pour négocier, en étroite relation avec la Région, les plans de financements de ces deux opérations. Dans ce cadre, un accord a été trouvé pour la ligne 11 et un protocole d'un montant de près de 1,3MdEUR devrait être prochainement signé par l'ensemble des partenaires du projet. Les discussions se poursuivent pour le RER E. « Des efforts importants sont faits en faveur de la régénération et de modernisation du réseau existant : les interventions sur le RER A, qui ont marqué les esprits par une fermeture d'une partie de la ligne pendant 4 semaines l'été dernier en sont le parfait exemple. De nombreux autres chantiers pourraient être cités sur les autres lignes de RER ou du Transilien. Ces travaux représentent une nette accélération par rapport à la période précédente: cet effort, indispensable à la bonne

marque des réseaux doit être poursuivi ». Enfin, de grands travaux de prolongement des lignes de métro 4, 12 et 14 sont également en cours: le premier tunnelier de la ligne 14 a été inauguré la semaine dernière. La nouvelle branche du tramT4 vers Clichy et Montfermeil, sous la coordination du STIF et du préfet de Seine-St-Denis, entre lui aussi dans sa phase opérationnelle avec le lancement des travaux préparatoires sur la quasi-totalité du linéaire. Le Gouvernement reste particulièrement attentif au bon avancement de cette opération, essentielle pour des territoires aujourd'hui enclavés et en mal de développement ». Dans le même état d'esprit, « l'intermodalité avec les modes de surface (bus, tramways, vélos etc...) au niveau des futures gares fait l'objet de démarches actives en lien étroit avec les acteurs locaux. Il s'agit d'établir pour chaque gare un véritable projet de pôle. Sur les 68 gares, 43 pilotes sont désignés ou en voie de l'être »

La RATP dévoile les coulisses de son réseau

Pendant deux jours, en écho à la thématique nationale, la RATP ouvrira les portes de chantiers d'ateliers, de sites industriels... dévoilant les coulisses de son réseau. « Les visites et animations proposées témoigneront particulièrement de la modernisation actuelle du réseau de transports de la RATP qui répond avec ambition, aux défis des prochaines décennies » indique t-on à la RATP qui a prévu, dans son programme 2015, une dizaine d'animations inédites : la découverte de l'étonnante machine à laver du métro à Ivry pour la ligne 7 sachant que la RATP dispose de 9 machines à laver dans lesquels passe une fois par semaine chaque métro. La visite du chantier souterrain du T6 pour les futures stations de Viroflay qui sera mis en service au printemps 2016, du site de maintenance pour le T7 à Vitry et de l'atelier de maintenance de la ligne 9 à Boulogne qui a été remodernisé pour accueillir les nouvelles rames de type MF01. On pourra aussi découvrir le centre bus nouvelle génération dans le 20ème à Paris, les ateliers de réparation de bus de Championnet dans le XVIIIème arr, le poste de commandement centralisé de la ligne 14 dans le 12ème arr ou l'imprimerie grand format de la RATP pour la fabrication de la signalétique des réseaux de transports à Montreuil. La RATP n'oublie pas les incontournables comme les ballades en bus TN des années 1930 – célèbre bus à plateforme – ou la visite des incroyables collections de matériels roulants à Villeneuve, les trésors et les secrets du métro

Seine-et-Marne. Jean-Jacques Barboux, président du 77 et Pierre Serne, vice-président du Stif, ont inauguré mardi la nouvelle ligne de bus Seine-et-Marne Express n°2 « Meaux-Melun » en service depuis le 31 août. Cette nouvelle ligne Seine-et-Marne express relie Meaux à Melun en 1h20. Avec un trajet direct via la RN 36, elle permet la desserte de Melun (2 points d'arrêt), de Fontenay-Trésigny, de la gare de Marles-en-Brie (située sur La Houssaye-en-Brie), de la zone d'activité de la Hayette (Nanteuil et Mareuil-les-Meaux) et de la gare SNCF de Meaux. Quinze allers-retours de 6 heures à 20 heures sont assurés les jours de semaine. Le samedi, 7 allers-retours de 6 heures à 19 heures sont effectués. Objectif de cette offre de transport : proposer une liaison Nord-Sud, reliant Meaux à Melun et offrant un temps de parcours attractif par rapport à la voiture particulière.

« Grand Paris : la métropole, cette chance qu'il faut saisir » - La Tribune

Grand Paris : la métropole, cette chance qu'il faut saisir

Constituer la métropole du Grand Paris est une bonne idée... mais comment avancer avec des dirigeants immobiles comme François Hollande ou marqués par une vision étroitement parisienne (Anne Hidalgo) ? Par Alexandre Versperini, conseiller de Paris, Les Républicains

Bien qu'elle soit tardive, la naissance de la métropole du Grand Paris est une excellente nouvelle, qui traduit enfin dans nos institutions la réalité du rapprochement entre la capitale et sa couronne. C'est aussi une excellente nouvelle pour l'attractivité de l'agglomération parisienne et l'avenir de ses habitants. Mais à peine cette collectivité a-t-elle vu le jour que, déjà, sa viabilité devient incertaine, au regard des interrogations légitimes qu'elle suscite. Interrogations d'abord sur la souplesse et l'efficacité d'une institution inédite, composée de 209 élus, représentant 131 communes et 4 départements, aux intérêts parfois divergents. Interrogations aussi, et surtout, sur les compétences de la métropole, dont les plus importantes ne seront accordées qu'en 2017, c'est-à-dire en pleine année électorale ; interrogations enfin sur l'image de cette structure auprès des citoyens, qui devront rapidement comprendre son utilité, ce qui implique donc un solide leadership à sa tête.

Le retard parisien

Ces interrogations sont d'autant plus légitimes que par rapport à notre principal concurrent, Londres, la capitale accuse un retard important dans des domaines stratégiques de la compétition entre les métropoles mondiales. Ainsi, dans les transports, le réseau du métro parisien n'a quasiment pas bougé depuis les années 1950, le RER brille par ses dé-

faillances et son insécurité tandis que la gestion des transports d'Ile-de-France croule sous la complexité administrative et le mille-feuille des acteurs locaux (région, villes, départements, SNCF, RATP...). Annoncé en 2009, le Grand Paris Express ne sera quant à lui mis en service qu'à partir de 2022 et accumule des retards dans la validation de son tracé comme dans ses travaux...

Dans le domaine de l'habitat, l'insuffisance de logements n'a d'égal que son injustice et son gâchis financier, sans qu'aucune coordination ne voie le jour entre les différentes collectivités franciliennes. Concernant la protection de l'environnement, la Ville de Paris néglige ses communes voisines alors que l'éradication du diesel nécessite par exemple une action qui dépasse le seul périphérique. Qu'il s'agisse enfin du tourisme et plus généralement des investissements étrangers, la promotion de Paris souffre d'une absence de stratégie de marque définie clairement. Dans ces domaines essentiels (logement, transports, qualité de l'air, développement économique...), il est donc temps d'initier une nouvelle organisation politique à l'échelle du Grand Paris, à l'instar de ce qui a été entrepris pour la sécurité depuis que la Préfecture de Police est compétente sur les territoires de la petite couronne.



Loïn du baron Haussmann

Malheureusement, cette évolution institutionnelle implique un volontarisme fort et des décisions anticipatrices, au sommet de l'État ainsi qu'à la tête de la Ville de Paris. Or, entre l'immobilisme de François Hollande et le « périphérocisme » d'Anne Hidalgo, on est loin du dynamisme de Napoléon III et du baron Haussmann... Au lieu de chercher à repousser les frontières de Paris à travers un dialogue équitable avec ses communes limitrophes, Anne Hidalgo affiche en effet une vision frileuse et étriquée de sa ville, consacrant surtout son énergie à exclure Nathalie Kosciusko-Morizet de l'assemblée de la future métropole, à travers des manœuvres peu démocratiques et surtout vaines.

Malgré ces obstacles, la métropole a heureusement pu aboutir et deviendra réalité en janvier prochain. Gageons qu'alors, les lenteurs de la sphère administrative, le manque d'ambition du Gouvernement actuel et les visées politiciennes des uns et des autres seront moins forts que la clairvoyance des élus de ce territoire, sur lequel se joue probablement, dans les années à venir, la relégation ou le renouveau économique de la France.

Alexandre Vesperini, Conseiller de Paris, Vice-président du Groupe LR à l'Hôtel de Ville ■

par Alexandre Vesperini

« Les agents de la route ne veulent plus frôler la mort au travail » - Le Parisien

■ L'INFO DU JOUR

Les agents de la route ne veulent plus frôler la mort au travail

UN FOURGON D'INTERVENTION percuté par un camion il y a quelques semaines est stationné au bord du rond-point de la Croix-Verte (Val-d'Oise). À quelques mètres, des tentes dressées par les agents des routes prêts à accueillir les conducteurs flashés au-delà de 90 km/h le long du chantier de rénovation des glissières de la Francilienne.

Cette opération de contrôle de vitesse a été organisée hier pour sensibiliser les usagers aux risques encourus par les agents de la Direction des routes d'Île-de-France (Dirif) lorsqu'ils travaillent sur le bitume. À quelques centimètres des poids lourds ou des voitures qui les frôlent, à la merci d'un écart de conduite.

Parmi eux, Florian, du centre de Fontenay-en-Parisis (Val-d'Oise). Le 6 juin 2013, à 15 heures, vers Louvres, il a vu son responsable, Jonathan, père d'un enfant alors âgé de 18 mois, mortellement emporté par le fourgon d'intervention que venait de percuter et projeter à 30 m un poids lourd.

« Nous avons un accident grave par an et nous sommes confrontés à de plus en plus d'incivilités »

Michèle Labonne, responsable sécurité prévention de la Dirif

« C'était au cours d'une intervention banale, raconte Florian. Nous étions en protection, confiants. Il y avait une bonne visibilité. Il faisait



Attainville (Val-d'Oise), hier. Près d'un fourgon percuté par un camion il y a quelques semaines, les employés de la Direction des routes ont organisé une journée de sensibilisation pour faire cesser les comportements dangereux aux abords des chantiers. (LPR/N)

clair. Le poids lourd n'a même pas freiné. J'étais avec Jonathan à côté du fourgon. Nous étions épaule contre épaule. Il a été pris par la portière qui était ouverte et a été traîné... On vit tous les jours avec ça. Il y a toujours quelque chose pour rappeler l'accident, surtout avec le comportement des gens sur la route. Et cela, ça n'a pas changé. » Trois ans plus tôt, un autre de ses collègues,

âgé de 50 ans, avait été fauché par deux voitures sur une intervention. Grièvement blessé, il n'a jamais repris le travail.

Clotaire, dix ans d'ancienneté sur la route, se souvient lui d'un miracle. « Un camion se rabat sur la voie lente et en percute un autre qui s'est dirigé vers nous, raconte-t-il. Mon collègue a pu sauter à temps. » « Nous avons un accident grave par

an », confie Michèle Labonne, responsable sécurité prévention de la Dirif. Ils sont liés à la vitesse excessive, au non-respect de la fermeture des voies ou des distances de sécurité. « Nous sommes confrontés sur le bord de la route à de plus en plus d'incivilités », ajoute-t-elle.

Le nombre d'accidents a ainsi augmenté de 22 % entre 2012 et 2013.

FRÉDÉRIC NAIZOT

« Economie circulaire : Paris et 18 collectivités métropolitaines font un pacte » - Première Heure

Economie circulaire: Paris et 18 collectivités métropolitaines font un pacte

A l'occasion des Etats Généraux de l'Economie circulaire, les villes du Grand Paris ont bâti un plan d'actions ambitieux qui s'est traduit par un livre blanc qui recense 65 propositions innovantes sur lesquels Première Heure reviendra... Elles ont signé un «Pacte pour l'Economie Circulaire» à travers lequel elles s'engagent sur plusieurs points :

Tout d'abord échanger sur les bonnes pratiques pour une commande publique socialement et écologiquement responsable avec constitution d'une base de données commune à destination des prescripteurs et des acheteurs publics, la réalisation de groupements d'achats sur des segments pertinents, l'investissement commun dans des biens publics et des services «verts» au profit des collectivités. Ensuite lutter contre le gaspillage alimentaire au niveau de la restauration collective des équipements publics et des administrations , développer les agricultures urbaines et péri-urbaines sur différents espaces (sols, façades, toits), développer les logiques de valorisation des déchets par filière en lien avec les éco-organismes. Enfin créer une charte

commune de l'éco-construction intégrant de nouveaux référentiels et indicateurs de circularité, de récupération des énergies, d'éco-conception des bâtiments et élaborer une charte commune pour des événements écoresponsables. Dans le cadre de la construction métropolitaine, en lien avec la Région, elles souhaitent que les territoires s'engagent également à porter plusieurs chantiers : Etudier la faisabilité et les conditions de création et d'implantations de plateformes métropolitaines partagées de récupération et de valorisation des déchets organiques, en lien avec les syndicats de traitements et de valorisation des déchets ménagers. Travailler à l'extension des consignes de tri à tous les plastiques et à l'harmonisation des modes de gestion des collectes sélectives en lien avec les travaux en cours menées notamment par le SYCTOM. Etudier les conditions d'une rationalisation et d'une meilleure gestion partagée des installations municipales de prise en charge des déchets encombrants (déchetteries et ressourceries). Engager dans le cadre du PREDEC la création d'une bourse métropolitaine aux déchets de chantiers dans une logique de traçabilité.

« Le 77 crée une station multimodale de covoiturage » - Première Heure

Covoiturage

Le 77 crée une station multimodale sur la commune de Pézarches

Dans le cadre de son schéma départemental de stations multimodales de covoiturage et en cohérence avec le Plan de déplacements urbains de la région Île-de-France, le département de Seine-et-Marne réalise une station multimodale de covoiturage sur la commune de Pézarches (canton de Coulommiers). Le projet a un double objectif. D'une part, créer une station multimodale de covoiturage, accessible en voiture, en vélo, à pied ou en transports en commun. D'autre part, organiser une correspondance entre les lignes Seine-et-Marne Express n°01 « Melun-Coulommiers-Rebais » et n°50 « Provins-Chessy ». Les travaux débutent lundi prochain pour trois mois. Ces travaux, d'un montant de 340.000€, sont financés par le département de Seine-et-Marne, la région et le Stif.

Politique nationale

« Sur l'immigration, M. Sarkozy souligne sa différence avec M. Juppé » - Le Monde

Sur l'immigration, M. Sarkozy souligne sa différence avec M. Juppé

Le président de LR a demandé aux adhérents de se prononcer pour « l'assimilation » des étrangers plutôt que pour leur « intégration »

La primaire aura lieu à la fin de 2016. Les Français ne comprendraient pas que nous leur donnions le sentiment d'être obsédés trop tôt par cette échéance», affirmait Nicolas Sarkozy le 2 septembre dans un message posté sur Facebook. Deux semaines plus tard, le même monarque qu'il est pourtant bien en campagne pour ce scrutin devant désigner le candidat de la droite pour la présidentielle de 2017. Avec un objectif: affaiblir son principal rival, Alain Juppé, qui le devance dans les sondages.

Bien qu'il se pose en garant de l'unité du parti, le président du parti Les Républicains (LR) a lancé une offensive contre le maire de Bordeaux, mercredi 16 septembre, lors d'une réunion de travail de son parti sur l'immigration. En l'absence d'Alain Juppé, de Fran-

La manœuvre n'est pas sans risque. Celui qui se présente comme un pacificateur exacerbe les divisions internes

çois Fillon et de Bruno Le Maire, la manœuvre s'est déroulée en deux temps. Après avoir présenté un projet très droitier sur l'immigration, M. Sarkozy a annoncé que les adhérents de son parti auraient à approuver ses propositions sous la forme de onze questions, telles que: « Etes-vous d'accord pour la suspension immédiate de Schen-

gen? », « Faut-il diminuer l'attractivité sociale de l'Europe? », « Faut-il supprimer, pour les étrangers en situation illégale, l'aide médicale d'Etat? »

Le vote se déroulera sur le site du parti, de mercredi soir à vendredi soir, avant d'être soumis à l'approbation du bureau politique, le 22 septembre. Le président de LR a insisté sur sa volonté de demander aux militants s'ils préfèrent que les immigrés s'intègrent ou s'assimilent. « Le débat entre l'assimilation et l'intégration est un débat central », a-t-il souligné. Et pour cause: c'est l'un de ses principaux points de clivage avec M. Juppé. Si le président de LR est un farouche partisan de « l'assimilation », estimant que « ceux qui viennent en France doivent adopter notre langue, notre mode de vie et notre culture », le maire de Bor-

deaux rejette ce concept, qui revient, selon lui, à « vouloir effacer les origines ». Adepte d'une approche apaisée, il préfère le processus d'« intégration », au motif qu'il « respecte les différences ».

« Clivages artificiels »

En interrogeant la base, qui devrait se prononcer pour « l'assimilation », M. Sarkozy cherche à décrédibiliser la ligne modérée de M. Juppé. « Sarkozy veut montrer qu'il incarne la ligne majoritaire au sein du parti. Il fait adopter par les adhérents un projet très à droite pour faire passer Juppé pour un centriste », décrypte un dirigeant du parti.

Opposant la légitimité des adhérents - plus radicaux que les sympathisants de droite - aux positions plus mesurées de son rival, l'ex chef de l'Etat rejoue la parti-

tion de la campagne de 2012, quand il opposait « le peuple aux élites ». Mercredi, il s'est présenté comme un responsable politique parlant « des grands sujets qui préoccupent les Français », quand d'autres abordent « des sujets qui préoccupent les élites ». Allusion aux récentes propositions de M. Juppé en matière d'éducation.

Pas dupe, le camp du maire de Bordeaux accuse le président de LR d'attiser « des clivages artificiels ». « Sarkozy crée volontairement un clivage de tonalité, alors que ses mesures et celles de Juppé ne sont pas très différentes sur l'immigration. La vraie différence, c'est que nous, on ne parle pas seulement de ce sujet. On parle aussi de l'école, d'emploi... », fait valoir un député juppéiste.

Cette offensive s'inscrit dans la volonté de M. Sarkozy d'imposer

à ses rivaux un projet commun avant la primaire. « Chaque fois que nous allons travailler sur les questions programmatiques, je veillerai à ce que les questions les plus sensibles soient tranchées par vous », a déclaré M. Sarkozy aux militants présents, tout acquis à leur champion.

Reste que la manœuvre n'est pas sans risque. Celui qui se présente comme le pacificateur du parti exacerbe lui-même les divisions internes sur des sujets structurants, tel celui de l'immigration. « Sarkozy joue avec le feu en allumant lui-même un incendie en interne avec Juppé », s'inquiète un soutien de l'ex-chef de l'Etat. De quoi écorner l'image de rassembleur qu'il s'efforce de se donner dans l'optique de la primaire. ■

ALEXANDRE LEMARÉ

« Les villes de droite face aux réfugiés » - Le Monde

16 | DÉBATS

Le Monde
VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015

La question de l'arrivée des migrants en France suscite un vif débat chez Les Républicains, partagés entre le respect du droit, la tradition d'hospitalité et les problèmes sociaux et culturels liés à l'intégration

Les villes de droite face aux réfugiés

A Saint-Etienne, l'accueil n'est pas un vain mot

Refuser d'aider les réfugiés, c'est un raisonnement à courte vue. Ce sont les vagues d'immigration qui contribuent à la prospérité de nos cités

PAR GAËL PERDRIAU

En décidant d'accueillir les réfugiés politiques syriens, j'ai souhaité combattre l'obscurité qui s'est installée, petit à petit, dans les esprits et le cœur de nos concitoyens. A Saint-Etienne, la tradition d'accueil n'est pas un vain mot. La ville s'est construite sur les vagues successives, au fil de la progression d'une prospérité économique aujourd'hui évanouie. La ville ouvrière, fragilisée socialement, a ainsi entamé sa mue, il y a plus de trente ans, et regarde résolument vers les nouvelles territoires de la croissance, donc de l'emploi, que sont le numérique, le design et la recherche. La confusion règne donc et les Français demandent à leurs responsables politiques une direction qui soit à la fois humaniste, claire et soucieuse du respect des lois de la République.

Saint-Etienne ne déroge pas à la règle. Plus de 20 % des Stéphanois se tournent vers les voix extrémistes afin d'exprimer leurs craintes et leur exaspération économique, sociale, sociale et politique. La tentation des fausses solutions simples est grande. Mais la culture de Saint-Etienne la protège. Pour combien de temps ?

Même de cette ville industrielle, j'estime que c'est ici que l'accueil des réfugiés politiques prend tout son sens pour apporter une réponse qui transcende tous les clivages politiques et fasse fi de toutes les peurs qui en découlent. Une réponse qui permette aussi de clarifier les termes du débat, local et national, sur la différence à établir entre migrants économiques et réfugiés politiques.

C'est en affrontant la réalité, dans toutes ses dimensions, que nous combattons cette obscurité qui se répand et que j'ai aussi trouvée, hélas, au sein de ma famille politique, où nombreux sont ceux qui hésitent. Alors que des voix s'élèvent pour assimiler les migrants, les claudistes et autres demandeurs d'asile déboutés aux réfugiés politiques syriens, le choix d'accueillir dignement ces derniers permet, au contraire, de clarifier les choses. Les migrations économiques sont et doivent être soumises à un strict contrôle en fonction des besoins réels de notre économie.

UNE FRANCE REPLIÉE SUR ELLE-MÊME

Les politiques conduites n'ont pas été toujours exemplaires et toutes les familles politiques portent leur part de responsabilité dans cet échec collectif. Depuis 1981, une forme d'angélisme a trop souvent prévalu à gauche. Au nom d'une tolérance, voire d'une certaine indifférence des valeurs, transformée en abandon de celles fondant la République, trop de responsables ont laissé la situation pourrir. Résultat ? La montée des extrémismes.

Avec ma famille politique, nous devons accepter d'assumer notre part dans cet échec, tout en proposant des évolutions (Schengen II) qui sauront la rendre crédible au moment des choix que les Français auront à faire.

Pour l'heure, les réfugiés politiques nous placent devant nos responsabilités au regard de l'héritage de la France au moment même où nous célébrons le 70^e anniversaire de la victoire sur le nazisme. Sommes-nous fidèles à cet héritage ? Sommes-nous fidèles à ce chemin tracé par le général de Gaulle, qui a conduit la France des ténèbres de la déroute de 1940 à la clarté de la victoire ? Ce chemin n'a jamais été synonyme de laxisme ou de chiantisme : le reste toujours ce même élu intimement convaincu que la République, c'est avant tout la liberté et les lois qui l'encadrent. Sans le respect de ces dernières, il ne saurait y avoir de société.

Les migrants économiques non autorisés ou les demandeurs d'asile déboutés, sans droit ni titre, doivent être reconduits dans leurs pays

d'origine. Ce n'est pas une idéologie politique qui l'impose, mais le respect de la loi. Jamais je ne faiblirai dans ma volonté de faire respecter, comme je le fais quotidiennement à Saint-Etienne, les lois de la République. Précisément parce que ces lois sont la traduction même de cet héritage qui fait la France, de ce pacte intime qui existe entre notre nation et la liberté, la décision d'accueillir, de manière organisée et structurée, les réfugiés politiques était naturelle et cohérente.

Certains Stéphanois ne manquent pas de me témoigner leur étonnement. « Arrêtons d'accueillir la misère du monde ! », affirment-ils, mal informés et abreuvés - quotidiennement - par les chantages d'une France repliée sur elle-même et d'une ville qui tournerait le dos à son histoire. Induits en erreur, ils craignent les conséquences de l'accueil des réfugiés. Nous ne manquons pas, à Saint-Etienne, d'exemples concrets d'accueil de réfugiés politiques, que ce soit les Arméniens fuyant le génocide, les Italiens, Espagnols et Portugais, tous victimes du fascisme, les Européens de l'Est persécutés par le communisme, les barbares en 1950, mais aussi les Algériens fuyant la guerre civile des années 1990 ou encore les Bosniaques victimes de la purification ethnique serbe.

Toutes ces communautés d'horizons très différents, souvent arrivées en nombre à Saint-Etienne, à des époques de crise socio-économique (France ruinée de l'après-guerre dans les années 1930 ou les années 1950, Grande Dépression des années 1930, désindustrialisation et hémorragie démographique des années 1980-1990), se sont parfaitement intégrées et ont contribué à notre richesse économique, sociale et culturelle.

D'autres, plus nombreux, ont préféré quitter la ville qui leur avait offert sa protection, pour retourner dans leur pays pour le reconstruire une fois les dangers dissipés. Rarement les choses auront été aussi claires qu'en ce moment, à chacun de suivre le chemin que lui dicte son cœur et la raison dans la fidélité aux valeurs de la France. ■

Gaël Perdriau est maire (LR) de Saint-Etienne et président de Saint-Etienne Métropole

Eaux fortes | PAR FANNY MICHAËLIS



La Seine-Saint-Denis, où la population est déjà très fragilisée, ne peut plus ouvrir ses portes aux immigrés. Il faut mettre en place des quotas par départements, car la charge d'accueil est mal répartie

Le Blanc-Mesnil ne peut pas héberger de nouveaux migrants

La Seine-Saint-Denis, où la population est déjà très fragilisée, ne peut plus ouvrir ses portes aux immigrés. Il faut mettre en place des quotas par départements, car la charge d'accueil est mal répartie

PAR THIERRY MEIGNEN

L'accueil des réfugiés est un principe constitutif de l'identité de la France, il est au fondement même de ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. La Constitution montagnarde de l'an III l'a énoncé avec force autant qu'avec simplicité : « Le peuple français donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans. » Pourtant, ma responsabilité de maire m'interdit aujourd'hui d'accueillir davantage de migrants. Parce que nous devons faire face aux décisions irresponsables de l'Etat, qui n'expose pas systématiquement les migrants illégaux, nous ne pouvons plus faire la place aux demandeurs d'asile.

Il ne s'agit en rien pour l'Élu local que je suis de dénoncer le principe du droit d'asile auquel, comme tous mes collègues du département de la Seine-Saint-Denis, je suis profondément attaché, surtout pour une population de réfugiés qui, à l'inverse des migrants économiques, ne fait que fuir la guerre et ses atrocités. Mais je voudrais, dans un esprit de responsabilité, appeler l'attention de chacun sur la catastrophe que représente, pour nos communes, l'accueil massif des migrants ainsi que le coût que cela représente pour la population déjà en difficulté de nos territoires. La Seine-Saint-Denis et ses communes sont en effet dans une situation de grande fragilité.

La demande d'asile en France et en Europe est en forte croissance depuis plusieurs années. En 2012, 335 000 demandeurs d'asile ont été comptabilisés dans les 28 pays de l'Union européenne, soit une hausse de 10 % par rapport à 2011. En 2013, la hausse fut plus importante encore, de 30 % par rapport à 2012, pour un nombre total de demandeurs d'asile qui s'élevait à 435 000.

Ces chiffres, pris dans leur ensemble, masquent en réalité de fortes disparités entre les pays de destination, puisque cinq pays enregis-

trèrent à eux seuls plus de 70 % des demandes d'asile. C'est ainsi que la France, en deuxième position derrière l'Allemagne, reçoit 15 % des demandes.

Une fois accueillis en France, les migrants s'installent là où les pousse le réseau des relations familiales, ethniques ou amicales. Le plus souvent, ils s'installent là où se sont déjà installés ceux qui les ont précédés. Le plus souvent en Ile-de-France, le plus souvent dans le département de la Seine-Saint-Denis. Dans ma seule ville du Blanc-Mesnil, on compte aujourd'hui près de 3 000 « personnes hébergées », accueillies dans des logements souvent petits dans des quartiers qui n'ont pas été conçus pour accueillir des personnes en si grand nombre.

En plus de la solidarité entre migrants qui attire les réfugiés dans les communes les plus fragilisées, la politique d'hébergement d'urgence impulsée par l'Etat renforce l'afflux des migrants sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Tout au long de l'année, le SAMU social, qui se consacre aux personnes sans abri, reçoit les demandes d'hébergement de nombreux réfugiés. Chaque nuit, 550 établissements accueillent près de 30 000 personnes rien qu'en Ile-de-France.

DES CONSÉQUENCES CATASTROPHIQUES

Les 11 000 places en centres d'hébergement d'urgence (CHU) et en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) étant toutes occupées, l'Etat consacre chaque année 170 millions d'euros pour loger ces personnes dans des hôtels qui acceptent volontiers cette manne, afin d'améliorer leur taux d'occupation et, par voie de conséquence, leur rentabilité, examinée avec soin par les actionnaires.

Dans ma ville du Blanc-Mesnil, deux établissements privés proposent 299 chambres chaque nuit à des familles de migrants, avec des conséquences économiques et sociales dramatiques pour les habitants.

Pour la seule rentrée scolaire de ce mois de septembre, l'afflux de cette population hébergée a nécessité l'ouverture de cinq classes supplémentaires dans les écoles de la ville afin de pouvoir y scolariser les enfants des réfugiés. Ce coût, de plus d'un million d'euros, sera directement supporté par les finances de la ville et les impôts des Blanc-Mesnilois. Si rien n'était fait, il faudrait ouvrir dix-sept classes supplémentaires pour la rentrée prochaine.

En outre, ces personnes hébergées bénéficieront de la restauration scolaire sans avoir les capacités de la financer (plus de 500 000 euros d'impôts au Blanc-Mesnil) ainsi que des aides sociales municipales. Elles auront enfin toutes les chances de voir leur demande de logement satisfaite par les services de l'Etat plus rapidement que celles effectuées par des personnes qui attendent patiemment depuis plusieurs années.

Les conséquences de cette situation nouvelle, outre le coût qu'elle engendre pour les contribuables, sont catastrophiques pour les populations déjà sur place. Dans les écoles du centre-ville, certaines classes comptent déjà dans leurs effectifs plus de la moitié d'enfants ne parlant pas du tout la langue française, ce qui réduit presque à néant les chances de réussite scolaire des Blanc-Mesnilois scolarisés dans ces établissements, pour lesquels l'éducation nationale représente pourtant la seule chance de réussite sociale.

Le département de la Seine-Saint-Denis a déjà pris beaucoup plus que sa part dans l'accueil des migrants. A l'instar des quotas par pays de l'Union européenne proposés par le président François Hollande et la chancelière Angela Merkel, il est urgent aujourd'hui d'assurer une juste répartition de ces populations sur le territoire français et d'instaurer des quotas d'accueil par département. ■

Thierry Meignen est maire (LR) du Blanc-Mesnil et conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis

« François Hollande peut-il encore gagner ? » - Le Point

L'éditorial de Franz-Olivier Giesbert

François Hollande peut-il encore gagner ?

François Hollande a décidé, c'est entendu, de se faire réélire président de la République en 2017. Le peut-il ? Sans doute. Les jeux ne sont pas faits sous prétexte que les médias sont convaincus du contraire ou qu'une grande partie du pays a autant de considération pour lui que pour une épluchure.

François Mitterrand et Jacques Chirac furent deux professionnels de la résurrection, et il y a un peu des deux en François Hollande. Le même instinct de survie et la même capacité d'encaisser. Comme eux, l'actuel chef de l'Etat semble suivre à la lettre les cinq préceptes de Jules Mazarin dans « Bréviaire des politiciens », un livre paru en 1684, qui a été attribué au cardinal :

- « 1) Simule.
- 2) Dissimule.
- 3) Ne fais confiance à personne.
- 4) Dis du bien de tout le monde.
- 5) Prévois avant d'agir. »

Un texte désopilant et d'une actualité brûlante : le XVII^e siècle fut le siècle du théâtre comme le nôtre est celui des médias, ce qui revient à peu près au même. A l'évidence, l'heure est aux personnages retenus et contrôlés à la Merkel, Obama, Juppé, Fillon ou Hollande, qui ne sortent jamais des clous. Qu'importe si le bilan du présent quinquennat n'est pas fameux : on ne se fait pas élire (ou battre) sur un bilan mais sur un projet. Que Nicolas Sarkozy, son candidat préféré, se retrouve en face de lui et la messe peut être dite...

Le président a certes beaucoup de chemin à parcourir avant d'espérer remonter la pente. Il continue de payer son mauvais démarrage. L'exercice du pouvoir est en effet une course de fond où il faut sprinter au départ : tout se joue dans les trois premiers mois. Le Prix Nobel d'économie Milton Friedman a naguère écrit un livre définitif, « La tyrannie du statu quo », où il démontre sans appel, exemples à l'appui, qu'un nouvel élu n'a que cent jours pour faire ses réformes. Après, il est englué, voire paralysé.

Si MM. Chirac, Sarkozy ou Hollande l'avaient lu, ils n'auraient pas raté le début de leur quinquennat. Il y a bien le contre-exemple de Gerhard Schröder, qui a fait ses réformes à mi-mandat, mais c'est l'exception qui confirme la règle. Tous ceux qui ont changé la donne, comme Roosevelt, Reagan ou Giscard, y sont allés sans attendre, à marche forcée.

François Hollande a une excuse. Il a été élu sur une double méprise : beaucoup de ceux qui ont voté pour lui pensaient qu'il était trop malin pour tenir ses

promesses, qui, pour les plus débilés, n'étaient pas les siennes mais celles du PS, alors dirigé par Martine Aubry, décidée à lui pourrir son quinquennat. Au bout de quelques semaines, le centre et la fraction de la droite qu'il avait séduits eurent le sentiment d'avoir été trahis.

La gauche de sa gauche se sentit même abusée quand elle découvrit, assez vite, la vraie nature de M. Hollande. Celle d'un social-démocrate dont l'inconscient libéral est tempéré par un surmoi socialiste. Il biaise, il finasse, il embrouille. Au commencement, il donna bien le change aux archéosocialistes avec une politique absurde de surfiscalité, mais cela n'a pas suffi à masquer longtemps l'atroce vérité : le président n'est pas marxiste, c'est même un affreux européiste, pour parler la langue des deux extrêmes de l'échiquier !

Contrairement à la légende, M. Hollande sait où il va, mais, à force de prendre des sentiers détournés pour y parvenir, il donne souvent le sentiment d'avoir perdu son chemin. C'est une incarnation vivante d'une cardinalesque formule que François Mitterrand adorait répéter : « On ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment. »

Les hommes d'Etat ont l'obsession du râtelier. Ils le veulent le plus large possible pour ramasser le maximum d'électeurs à leur droite et à leur gauche. Celui de M. Hollande a singulièrement rétréci depuis son arrivée à l'Elysée. Réduit à quelques crochets, il n'a plus guère de prise que sur son noyau central. C'est pourquoi le président s'emploie désormais à ne plus fâcher personne, ni sur son aile libérale, que laboure M. Macron, ni du côté des frondeurs, qu'il veille à ne pas humilier. Le grand écart est un métier. Il l'a exercé comme premier secrétaire du PS. Il le poursuit comme chef de l'Etat.

M. Hollande est devant un dilemme. S'il veut que l'économie et l'emploi repartent, il est condamné à prendre des mesures libérales qui donneront de l'air à une France qui, depuis longtemps, se « soviétise » en douceur avec plus de 57 % de dépenses publiques, un taux asphyxiant. Tout le monde connaît la solution pour faire reculer le chômage. C'est celle de Schröder : un sérieux allègement, sinon une suppression, du Code du travail pour les petites entreprises, créatrices d'emplois. Mais cette réforme salutaire serait considérée comme un acte de guerre par la gauche du PS, qui se croit toujours en 1950. Plus le président attendra, moins il aura de chances de pouvoir la mettre en œuvre avant l'échéance de 2017... ■

Le Point 2245 | 17 septembre 2015 | 11

« Interview de Marylise Lebranchu sur la baisse des dotations de l'Etat » - Les Echos

INTERVIEW // MARYLISE LEBRANCHU Ministre de la Décentralisation

« La droite critique les économies tout en voulant des baisses d'impôt »

- Les élus locaux se mobilisent, samedi, contre la baisse des dotations de l'Etat.
- Marylise Lebranchu assure que le fonds d'investissement sera vite déployé.

Propos recueillis par
Matthieu Quirat

L'Association des maires de France a appelé samedi les élus municipaux et leurs habitants à se mobiliser. Son président, François Baroin (Les Républicains), juge que la baisse de 30 % de la dotation globale de fonctionnement (DGF) que verse l'Etat aux communes et leurs communautés met en danger les services publics et la reprise économique.

Craignez-vous une mobilisation importante des maires ?
Pour les communes, la baisse de la DGF ne représente qu'une diminution de 184 % de leurs recettes de fonctionnement chaque année, soit en moyenne 28 euros par habitant ! Depuis que je suis ministre, j'ai réalisé 253 déplacements sur le territoire. Quand on fait une présentation juste des enjeux et que l'on donne les vrais chiffres aux élus, ils se montrent parfaitement conscients qu'il faut bouger. Leur priorité, c'est d'éviter la fermeture du bureau de La Poste, de la sous-préfecture, des entreprises publiques. Leur première injonction concerne l'Etat et l'organisation des services publics, d'où les mesures annoncées lundi par le chef de l'Etat sur les maisons de services au public par exemple.

D'autres associations d'élus refusent de rallier l'appel de l'AMF au motif qu'il est trop politique. François Baroin instrumentalise-t-il l'AMF ?
L'AMF traditionnelle et celle d'aujourd'hui sont très différentes... Je renvoie surtout la droite à ses contradictions : elle critique ces économies alors qu'elle demande encore plus de baisses d'impôt. François Baroin nous demande de renoncer à la baisse des dotations tout en nous reprochant de ne pas avoir réalisé les 50 milliards d'économies plus rapidement, sur les deux premières années du mandat. C'est une question de souveraineté

de ne pas alourdir la dette. Et quand nous appliquons, l'effort de 50 milliards sur les 20 % que représentent les collectivités dans la dépense publique, je pense que c'est juste. Chacun doit contribuer à sa hauteur, en protégeant les plus fragiles.

En Haute-Saône, le président a reconnu le sentiment d'abandon des zones rurales... Oui, et il a surtout annoncé des mesures pour y faire face ! Un des problèmes des territoires ruraux, c'est que les bases fiscales ne progressent pas forcément, contrairement aux villes. La valeur des maisons, la valeur d'une ferme y régressent. C'est pourquoi nous avons augmenté en 2015 la dotation de solidarité rurale et la dotation d'équipements en territoires ruraux (DETR). Le préfet de la Creuse m'a même confirmé que sa DETR avait progressé de 43 %. Grâce à ces efforts de péréquation, les 10.000 communes rurales ou urbaines les moins favorisées n'ont au final pas connu cette année de baisse de dotation.

« Les hôtels de région sont-ils trop grands ? Les médiathèques sont-elles un équipement toujours d'actualité au XXI^e siècle ? On peut se poser la question. »

Vous ne pouvez nier la baisse globale de l'investissement. Nous ne nions pas la situation difficile et nous prenons acte de la baisse de l'investissement local hors effet du cycle électoral. L'observatoire des finances locales évalue cette baisse à -7,3 % en 2014. C'est pourquoi nous inscrivons en loi de finances 2016 ce fonds d'investissement d'un milliard d'euros qui arrivera très rapidement dans les territoires. Une moitié profitera à l'investissement dans les commu-

nes rurales et les villes de moins de 50.000 habitants. Le reste sera fléché vers les projets numériques, de transition énergétique ou vers les chantiers de logement.

Vous baissez les dotations tout en redonnant un peu d'air sous contrôle des préfets. N'est-ce pas une critique des investissements locaux passés ?
Le milliard d'euros devra servir à des projets offrant des retours sur investissement. Il y a beaucoup d'émissions de télévision sur les gabegies locales. Les hôtels de région sont-ils trop grands ? Les médiathèques sont-elles un équipement toujours d'actualité au XXI^e siècle ? On peut se poser la question. Nous n'avons pas à juger les investissements locaux mais il est normal que l'Etat fixe des priorités. Nous intervenons en régulateur, là où les opérateurs privés ne vont pas naturellement, comme dans l'équipement en fibre des zones rurales. Loin de remettre en cause l'autonomie des collectivités, nous croyons beaucoup à la société du contrat pour le XXI^e siècle. Les élus locaux devront travailler de

plus en plus entre eux car nous leur avons confié des compétences hautes et stratégiques, comme la gestion des fonds européens aux régions.

Les maires redoutent aussi la réforme de la DGF... Actuellement, la DGF est injuste, elle accentue les inégalités territoriales. Nous allons la refonder dès 2016 autour d'une même dotation de base pour toutes les communes, entre 70 et 75 euros par habitant. Les zones rurales profiteront en plus d'une dotation de ruralité pour les aider à assumer la préservation des espaces agricoles, qui apportent moins de recettes fiscales que les terrains bâtis. Une dotation de centralité aidera quant à elle les maires des villes à compenser les charges qu'ils assument pour loger les étudiants, entretenir les lieux culturels, etc.

La DGF sera-t-elle calculée au niveau intercommunal ?
Ce serait, à mon avis, le sens de l'histoire mais les esprits ne sont pas encore prêts à cela. Il y avait trop d'opposition. ■



Marylise Lebranchu estime que l'Etat n'a pas à juger les investissements locaux mais qu'il est normal qu'il fixe des priorités.

L'Etat multiplie les gestes pour calmer la fronde

Matignon empile les mesures pour faire passer la pilule de la baisse des dotations.

« Les maires ont toutes intégré la baisse de dotation, il existe des marges de manœuvre, mais le rythme est vraiment excessif », jugeait jeudi un haut fonctionnaire territorial. Un sentiment largement partagé. Voilà pourquoi le gouvernement multiplie les mesures pour atténuer le choc budgétaire, qu'il assume par ailleurs. L'exécutif a également fini par reconnaître, mi-2015, que la moitié de la hausse des dépenses des collectivités est liée à des décisions imposées par l'Etat, comme la revalorisation des salaires des fon-

ctionnaires territoriaux de catégorie C. La loi de finances 2015 avait déjà prévu plusieurs bols d'oxygène. Le taux du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est passé de 15,7 à 16,4 %. Ce coup de pouce de 300 millions d'euros devrait surtout s'accroître l'an prochain. « Certaines collectivités n'ont même pas anticipé les remboursements qui vont arriver », relève-t-on au ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique. En 2016, le FCTVA verra son assiette élargie aux dépenses de rénovation des bâtiments publics, soit 143 millions en plus.

Aide aux « maires bâtisseurs »
La dotation aux communes rurales est aussi passée l'an dernier de 616 à 816 millions. Un surcroît d'aide qui

sera reconduit en 2016, a annoncé François Hollande. Les transferts de solidarité ont aussi été dopés en 2015 : 180 millions d'euros pour les villes pauvres, 117 millions d'euros pour les communes rurales. Comme prévu, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales a bondi de 210 millions d'euros. Les « maires bâtisseurs » ont aussi obtenu un fonds d'aide de 100 millions, soit 2.000 euros par logement construit dans 1.200 communes. Les communes situées en zones tendues ont pu majorer de 20 % la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Citons encore la possibilité d'augmenter la taxe hôtelière dans les villes touristiques comme Paris. L'Etat met aussi en avant le financement des rythmes scolaires. Le travail

d'allègement des normes de collectivités engagé par l'Etat devrait aussi réduire certaines dépenses locales, même si l'effet est difficile à chiffrer. Enfin, les préfets vont vite notifier les premières propositions de subventions aux collectivités plombées par des emprunts toxiques. Plus de 700 d'entre elles ont sollicité le fonds porté l'an prochain à 3 milliards à la suite de l'escalade du franc suisse. De nouvelles mesures sont en préparation dans le budget 2016 pour faire accepter à la majorité une nouvelle baisse des dotations. Des arbitrages sur des assouplissements comptables très attendus sont même imminents. — M. Q.

📖 Lire l'éditorial de Jean-François Péresse Page 9

« Chômage : l'allongement du différé d'indemnisation pourrait être annulé » - Les Echos

Chômage : l'allongement du différé d'indemnisation pourrait être annulé

Le rapporteur public du Conseil d'Etat juge illégal l'arrêté d'agrément de la dernière convention d'assurance-chômage.

La CGT a été déboutée par le Conseil d'Etat qu'elle avait saisi sur l'accord sur l'assurance-chômage conclu entre le patronat, la CFDT et Force ouvrière, le 22 mars 2014, au motif d'une déloyauté de la négociation. Mais elle pourrait gagner sur un autre terrain au vu des conclusions du rapporteur public lors de l'audience, lundi au Conseil d'Etat. Rémi Decout-Paolini a en effet estimé que plusieurs dispositions de la convention tirée de l'accord paritaire, en vigueur jusqu'au 30 juin, sont illégales.

620 millions d'euros d'économies d'ici à 2017

La plus importante concerne le différé de déclenchement de l'indemnisation, dont la réforme a porté le plafond de 75 jours à 180 jours après la rupture du contrat de travail. Depuis juillet, chaque euro perçu au-delà des indemnités légales de départ vient différer dans le temps le début de l'indemnisation. Et ce jusqu'à 16.200 euros, où le nouveau plafond de 180 jours de carence est atteint. Economie escomptée : 620 millions d'ici à 2017, dont l'essentiel va venir des cadres qui partent avec un gros



Rémi Decout-Paolini préconise l'annulation de l'arrêté du 25 juin 2014. Photo Philippe Huguen/AFP

« chèque de départ ». Mais ce n'est pas à leur cas que s'intéresse le Conseil d'Etat. C'est au fait que l'accord paritaire intègre pour le calcul de la carence même les dommages et intérêts perçus par le demandeur d'emploi ayant fait condamner son ancien employeur en justice pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. Rémi Decout-Paolini ne conteste pas le principe d'une telle intégration, qui pourrait être justifiée par la nécessité d'un retour à l'équilibre financier du régime, un motif jugé d'intérêt général. Il s'attache à l'inégalité de traitement que les règles fixées induisent pour les salariés licenciés abusivement après moins de deux ans, ou venant d'une entreprise de moins de 11 salariés.

La loi ne fixe en effet aucun plancher de dommages et intérêts pour eux et la faiblesse des sommes perçues en cas de condamnation de

Le rapporteur public a pointé une inégalité de traitement dans le calcul de la carence.

l'employeur fait que le total des sommes perçues ne dépasse pas les fameux 16.200 euros. Résultat : chaque euro touché en application d'une décision de justice se transforme en jours de carence. En contravention avec le droit à la réparation intégrale du préjudice subi, Rémi Decout-Paolini préconise du coup l'annulation totale de l'arrêté du 25 juin 2014. Mais seulement au 1^{er} mars prochain, afin de laisser le temps aux partenaires

sociaux de modifier le dispositif.

Dans un communiqué diffusé ce jeudi, la CGT, qui a saisi le Conseil d'Etat, s'est « félicité[e] des propos du rapporteur public tenus lors de l'audience » et espère que « le Conseil d'Etat suive l'avis du rapporteur public ». Les partenaires sociaux corrigeront le tir « dans le délai imparti » dans ce cas, a indiqué jeudi la numéro 2 de la CFDT, Véronique Descacq. La décision définitive de la juridiction administrative est attendue d'ici à quinze jours. — L. de C.



Retrouvez l'intégralité de l'article sur lesechos.fr

"L'ÉDITO ÉCO" DE NICOLAS BARRÉ
DU LUNDI AU VENDREDI À 8H10

« Service civique : Le ministre veut recruter pour les réfugiés » - Première Heure

Service civique: Le ministre veut recruter pour les réfugiés

Ce matin à 10h, Patrick Kanner, présentera le "programme d'urgence du Service civique pour soutenir les réfugiés", à l'occasion de sa visite dans un centre de séjour parisien, le Centre international Kellermann dans le 13ème. "Accompagner les réfugiés dès leur arrivée, les aider à remplir leurs documents, les orienter, mettre en place des actions sportives et culturelles : autant de missions que le ministre souhaite proposer aux jeunes volontaires en Service civique. Ils interviendront en complément des travailleurs sociaux", indique le ministère qui mise sur "au moins 1.000 jeunes qui pourront effectuer un service civique sur ce type de missions, auprès d'une collectivité engagée dans l'accueil de réfugiés ou d'associations spécialisées et d'établissements publics". Après avoir rencontré et échangé avec des réfugiés et des volontaires effectuant ou ayant effectué un Service civique sur ce type de missions, le ministre tiendra une conférence de presse à 10h30. Il précisera à cette occasion la liste des missions qui pourront être proposées, aux côtés de l'Agence du Service Civique et des partenaires (associations, collectivités, établissements publics) qui suivent le ministère dans cette démarche et qui accueillent ou accueilleront très bientôt des volontaires en Service civique.

« Bernard Cazeneuve, le vice-Premier ministre » - Le Point



La nuit, il écoute France Musique sur son transistor et relit les « Mémoires de guerre » de De Gaulle.

Tout-terrain. Le ministre de l'Intérieur gère des drames à répétition. Il est l'homme fort de la rentrée. Malgré lui.

PAR CHARLOTTE CHAFFANJON

Bernard Cazeneuve est le genre d'homme qui préfère voyager en Dash plutôt qu'en Falcon. Parce qu'il se sent plus à l'aise dans le premier, un bombardier d'eau de la sécurité civile, au confort spartiate, mais plus grand et plus stable. « Il me rassure », admet-il. Peu importe les fauteuils en cuir beige, les plateaux-repas et la déco en bois brillant du Falcon de la flotte gouvernementale, le ministre de l'Intérieur n'a aucun penchant pour le bling-bling. La seule chose qu'il retient, c'est que ce dernier dévisse facilement dans les trous d'air et « se fait secouer » lorsqu'il traverse un orage. Cazeneuve affronte suffisamment de bourrasques au sol pour s'amuser des frasques du ciel. « C'est vrai qu'une telle concentration de problèmes à gérer en si peu de temps, je crois que c'est inédit », euphémise-t-il.

Depuis son arrivée Place Beauvau en avril 2014, il y a eu l'affaire Rémi Fraisse (ce zadiste tué par un gendarme), les attentats de Paris, le crash de la Germanwings, des règlements de comptes meurtriers à répétition à Marseille. La dernière crise est sa priorité du moment : la gestion des milliers de migrants qui fuient la guerre en Syrie, l'instabilité en Irak, la dictature en Erythrée, le terrorisme de Daech. Lundi, pendant que le couple exécutif tient un conseil interministériel sur la ruralité à Vesoul, lui file à Bruxelles négocier avec ses homologues européens un plan d'action. Pendant des heures, et sans parvenir à un

accord ce jour-là, Cazeneuve martèlera les exigences de la France : « Responsabilité », « solidarité », « mise en place d'un dispositif puissant de contrôle des frontières européennes pour distinguer ceux qui relèvent du statut de réfugiés et ceux qui doivent être reconduits dans leur pays », « que tous les pays de l'Union participent au processus de relocalisation ». Tout en affirmant qu'il trouve « légitime » la décision d'Angela Merkel de rétablir les contrôles à la frontière avec l'Autriche, et « stupide » l'idée de faire la même chose à la frontière franco-allemande, où les réfugiés arrivent moins nombreux. Cazeneuve, c'est aussi ça, un art d'étouffer les crises naissantes avec un air de ne pas y toucher.

Au député européen centriste Jean-Marie Cavada, qui lui a soufflé dans le wagon-bar du Thalys : « Je ne sais pas si tu partages mon avis, mais cette histoire peut fracasser l'Europe », il n'a pas répondu. Il attendra d'autres temps pour exprimer le fin fond de sa pensée, inquiète, forcément inquiète. Il se voit là comme en mission, pour rassurer, pour endiguer les peurs. « L'histoire de la fuite d'eau, ce n'est pas au niveau », nous dit-il, levant les yeux au ciel, en allusion à cette comparaison de Nicolas Sarkozy entre l'immigration et « une canalisation qui explose dans une maison ». Et d'étendre la critique à Christian Estrosi et Bruno Le Maire, dirigeants du parti Les Républicains, qui ont proposé, le premier l'obligation de porter des bracelets électroniques pour les personnes fichées S (pour « sûreté de l'Etat »), le second, ■■■

Le Point 2245 | 17 septembre 2015 | 39

FRANCE



■ ■ ■ L'expulsion des ressortissants étrangers visés par cette mesure. «*Même Bruno Le Maire insiste Cazeneuve. Ces gens-là sont irresponsables. La capacité d'un pays à résister au terrorisme dépend aussi de la responsabilité de ceux qui s'expriment.*» «*Cazeneuve est l'homme des missions difficiles*», soutient l'Elysée, pour dire qu'il est l'homme de la situation tout court. Lorsqu'il n'était que le porte-parole de la campagne de Hollande, on a dépeint le maire de Cherbourg en petit notable de province, on s'est amusé de son humour pince-sans-rire, de ses imitations impayables de Jack Lang, de Valéry Giscard d'Estaing ou de Jean-Marie Le Pen. On s'est attardé sur son style British légèrement désuet, sur ses costumes sans âge et ses cravates un peu kitsch. C'est vrai qu'il pourrait sortir d'un film, une version III^e République de «*L'exercice de l'Etat*», lui qui vouvoie encore son seul mentor, Laurent Fabius, lequel le vouvoie en retour. Lui qui la nuit écoute sur un vieux transistor France Musique pour se concentrer. Lui qui a relu

cet été «*Quatrevingt-treize*» de Victor Hugo et les «*Mémoires de guerre*» du général de Gaulle. Personne ne l'a vu venir, mais c'est comme ça: Bernard Cazeneuve est devenu, depuis qu'il a dirigé la traque contre les frères Kouachi et Amedy Coulibaly, qui venaient de commettre les tueries de *Charlie Hebdo*, de Montrouge et de l'Hyper Cacher, l'un des maillons les plus sûrs du gouvernement de Manuel Valls et une personne de confiance pour François Hollande.

«**Le sens de l'Etat**». Cazeneuve a une lecture différente des événements. En octobre 2014, il a failli vaciller. Rémi Fraisse, jeune militant écolo, était tué lors d'une manifestation contre le barrage de Sivens, par l'explosion d'une grenade tirée par un gendarme. Une partie de la gauche ciblait sa responsabilité et réclamait sa démission. «*Mon autorité dans la maison s'est imprimée à ce moment-là, parce que j'ai défendu bec et ongles les gendarmes et les policiers injustement attaqués contre le flot de mensonges et la*

Sommet. Une réunion d'urgence des 28 ministres de l'Intérieur des pays de l'Union européenne pour adopter une position commune face à l'arrivée des migrants s'est tenue à Bruxelles, le 14 septembre. Ils se sont quittés sans accord sur le partage équitable de 120 000 réfugiés.

désinformation. Ce ne sont pas les attentats qui m'ont fait gagner le respect de mes hommes, mais bien Sivens. Je n'aurais pas pu mobiliser autant et aussi vite derrière moi en janvier sans ça», veut-il croire.

Le PS semble aussi se ranger derrière lui comme un seul homme. On peine à recueillir la moindre critique à son endroit. «*Il est à la fois politique et compétent. Il ne se démonte jamais, il fait un parcours sans faute*», estime le premier secrétaire du parti majoritaire, Jean-Christophe Cambadélis. «*Il est hyper-intelligent et très, très cultivé*», s'enthousiasme le député de l'Essonne Carlos Da Silva, qui a passé des nuits entières avec lui sur les bancs de l'Assemblée lorsqu'il était rapporteur du projet de loi sur la réforme territoriale: «*Cazeneuve a trouvé l'équilibre entre mission monacale et plaisir de faire.*» «*C'est un vrai grand ministre. Il a le sens de l'Etat*», s'emballa le secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, Matthias Fekl. «*Il est formidable, c'est le héros de ce gouvernement*», assure sa consœur chargée de la Famille, Laurence Rossignol. Même Emmanuel Macron, qui exaspère la plupart de ses collègues, entretient une relation idyllique avec Cazeneuve! Le ministre de l'Intérieur, qui parle du ministre de l'Economie comme le ferait un «*grand frère affectueux*», précise-t-il, nous glisse: «*Il faut se satisfaire de la présence d'Emmanuel plutôt que de faire les chafouins. Ce n'est pas malin. Il n'y a pas de raison qu'il soit le seul à ne pas avoir de droit de dire ce qu'il pense.*» «*C'est un bon point pour Macron, d'être adoré par Cazeneuve*», soutient sans rire un ministre.

Même chez les Républicains, on trouve des fans. Eric Ciotti, d'habitude si virulent, l'apprécie. Guillaume Larrivé, spécialiste immigration, estime que «*c'est un esprit délié qui mêle adroitement solidité technique et qualité rhétorique*». «*Nous sommes de bons amis. Je ne mets pas en doute sa bonne volonté, mais la politique migratoire du gouvernement est un naufrage*», nuance deson côté Brice Hortefeux. Début septembre, à Marseille, le maire Jean-Claude Gaudin reçoit en grande pompe le premier flic de France, venu

« Tu veux faire tous les ministères en cinq ans, eh bien voilà ! » Hollande en nommant Cazeneuve à Beauvau.

40 | 17 septembre 2015 | Le Point 2245

confirmer que l'Etat dotera la police municipale d'armes supplémentaires. « Je veux vous dire la considération, l'estime, la reconnaissance que la Haute Assemblée vous porte. A tout moment vous êtes présent, à tout moment vous êtes attentif », clame le sénateur. Dans l'assistance, le député PS, Patrick Mennucci, souffle: « C'est la première fois depuis Gaston Defferre qu'un socialiste est autant applaudi dans cette salle! »

Pour autant, Cazeneuve, 52 ans, continue à jouer la carte de la discrétion... Tout en étant sur tous les terrains. « Tout le temps, quoi qu'il se passe, tout finit toujours pas un déplacement de Cazeneuve! » relève un ministre. C'est une partie de son tour de force, être partout sans saturer l'espace, imposer une omniprésence un rien plus légère que celle de ses prédécesseurs, ces rois de la com qui avaient fait du ministère de l'Intérieur le ministère du quotidien. « On disait que Sarkozy et Valls avaient tué le job. Cazeneuve le fait revivre », assure le très vallsiste maire d'Evry, Francis Chouat. Présents sur des dossiers: immigration,



sécurité, terrorisme... Et sur d'autres. Il continue de parler d'économie avec le président. Après tout, le ministère de l'Intérieur est son troisième maroquin en trois ans... Nommé ministre délégué aux Affaires européennes en 2012, Bernard Cazeneuve ne veut pas quitter le Quai d'Orsay. Surtout que Hollande lui a assuré qu'il y resterait: « C'est terrible, on change tous les six mois de ministre des Affaires européennes. On va essayer de te laisser cinq ans, tu fais ça très bien! » C'était avant l'affaire Cahuzac. Lorsque

Partenaires.
Bernard Cazeneuve et son homologue allemand Thomas de Maizière, à Bruxelles, le 14 septembre.

l'exécutif l'appelle pour le nommer au Budget, fin mars 2013, Cazeneuve décline: « Je ne me vois pas plonger dans des tableaux Excel, je ne le sens pas! — Bernard, tu ne peux pas me faire ça! » rétorque Ayrault. « Tu as tort, tu feras ça très bien », insiste Hollande. La mort dans l'âme, notre homme s'installe à Bercy. Il y reste à peine plus d'un an. Avril 2014, il faut remplacer Manuel Valls, en partance pour Matignon. Cazeneuve manifeste son intérêt. « Tu veux faire tous les ministères en cinq ans, eh bien voilà! » lui lance Hollande. Son grand ami, le député du Puy-de-Dôme Jean-Paul Bacquet, a une idée pour la suite: « Bernard Cazeneuve est le futur Premier ministre. Voilà ce que je pense, que ce soit au cours du mandat actuel ou pour le suivant. Nous avons parlé plusieurs fois de cela, il sait que je souhaite qu'il soit un jour à Matignon. » Et Cazeneuve, qu'en pense-t-il? « Mais c'est de la folie! Moi Premier ministre, ça n'existe pas. C'est de la tarabistouille! » Ce disant, il se frappe la tempe de l'index pour insister sur l'aspect délirant de la suggestion ■



QUALITY FOR MEN







Chemises 50€
3 pour 99€ - 5 pour 129€

Ceintures 29€
La 2^e au choix 19€

Chinos 59€
La 2^e au choix 39€

Chaussures Ville 139€
La 2^e paire au choix 89€

Embauchoirs Cèdre Rouge 29€
2 paires 39€ - 4 paires 59€

Mocassins Driver 79€
La 2^e paire au choix 59€

Un prix défiant toute concurrence, in-dis-cu-table (Pointure) / «Rapport Qualité-prix imbattable» (Capita)

NOS BOUTIQUES

PARIS 4^e - 20, rue de la Harpe | PARIS 6^e - 116, boulevard de la Chapelle | PARIS 7^e - 25, rue de Valenciennes | PARIS 8^e - 74, rue de Valenciennes | PARIS 11^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 12^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 13^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 15^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 16^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 17^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 18^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 19^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 20^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 21^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 22^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 23^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 24^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 25^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 26^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 27^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 28^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 29^e - 11, rue de Valenciennes | PARIS 30^e - 11, rue de Valenciennes

SHOP ONLINE

WWW.BEXLEY.COM

- Leader depuis 1996 -

Chaussures, Prêt-à-porter, Accessoires

« Réfugiés : le volontariat plutôt que les quotas » - Le Monde

Réfugiés: le volontariat plutôt que les quotas

Le ministère de l'intérieur estime que la répartition dans les départements sera naturelle

Solidarité ! Alors que les 503 premiers réfugiés, arrivés de Munich, en Bavière, la semaine dernière, sont tous hébergés en Ile-de-France, le maire du Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis), Thierry Meigen (Les Républicains), écrit dans une tribune publiée dans *Le Monde* daté 18 septembre : « Il est urgent d'assurer une juste répartition de ces populations sur le territoire français et d'instaurer des quotas d'accueil par région. »

Comme lui, le président du conseil départemental du Gers, Philippe Martin, juge « tout à fait insupportable que dans les endroits déjà en difficulté, il y ait encore une pression supplémentaire ». Pour cet élu socialiste, « il faut équilibrer la répartition. (...) Ça peut donc passer par des initiatives volontaires. Mais si cela ne se fait pas naturellement entre les départements, il faudra quelque chose de plus dirigé ».

Qu'il s'agisse de l'hébergement - le temps d'obtenir le statut de réfugié - ou du logement de long terme, le défi est double. Non seulement l'exécutif doit trouver assez d'appartements et de maisons pour faire venir plus de 30 000 réfugiés sur deux ans (24 000 ajou-

tés aux 6 700 recensés en mai), mais leur répartition sur le territoire s'invite dans le débat comme une contrainte supplémentaire. Une égale dispersion dans les départements semble le seul argument à même d'endiguer la montée dans l'opinion d'une « concurrence des solidarités ». Une crainte se développe en effet que les « sans-domicile-fixe » classiques restent dans la rue cet hiver puisque les Syriens occupent les lits qui auraient dû leur revenir, au sein des dispositifs d'urgence. Même si le premier ministre, Manuel Valls, s'est engagé, samedi 12 septembre, à éviter ce cas de figure, l'inquiétude est là.

Les populations les plus fragiles sont déjà inégalement réparties

sur le territoire. C'est vrai pour les SDF, ça l'est aussi pour les demandeurs d'asile. Ainsi, la moitié de ceux qui ont déposé une demande de protection à la France en 2014 l'ont fait en Ile-de-France. La loi asile, adoptée le 29 juillet, ambitionne de changer cette donne et d'établir un « hébergement directif ». « Six ou sept préfetures gèreront désormais l'enregistrement des dossiers et répartiront les demandeurs dans les communes qui disposent d'hébergements, dans un périmètre de 150 kilomètres », rappelle-t-on dans l'entourage du ministre de l'intérieur.

Les 30 000 réfugiés que l'Etat s'est engagé à accueillir seront hébergés dans les mêmes conditions que les demandeurs d'asile

qui font leur demande individuellement. Ces personnes ne choisiront pas leur lieu d'installation. « Une fois enregistrées dans les systèmes informatiques de la préfecture, de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) et de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), elles seront dirigées vers une commune qui aura proposé des hébergements », ajoute-t-on au ministère. Au bout de quelques semaines, une fois que ces personnes auront le statut de réfugié et une carte de séjour d'un an ou de dix ans en fonction de la protection qu'elles ont obtenue, elles s'installeront dans un logement plus pérenne, là encore proposé par des élus.

Si l'on en croit la réunion organisée par Bernard Cazeneuve samedi, le maillage du territoire devrait être en partie assuré. Sur les 600 maires présents à la Maison de la Chimie, à Paris, seuls deux départements manquaient. « Mais plusieurs maires de Lozère ou de Haute-Saône nous ont fait savoir qu'ils accueilleraient », pondère un conseiller du ministre de l'intérieur à propos des absents. Une chose est certaine, la Place Beauvau refuse comme un re-

Une crainte se développe que les sans-domicile-fixe restent dans la rue cet hiver

pussoir l'idée de quotas, estimant que la répartition sera naturelle. « Cela ira à l'encontre du volontariat des élus auquel Bernard Cazeneuve tient particulièrement », rappelle le même conseiller. D'ailleurs, le préfet coordonnateur, Kléber Arhoul, n'a pas pour mission de convaincre les récalcitrants, mais « de fédérer les bonnes volontés ». Bien que structurée, l'ingénierie sous-jacente de ce dispositif laisse quelques craintes aux associations. « Je ne crois pas avoir entendu de maires de PACA se déclarer volontaires », regrette Florent Gueguen, le directeur général de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, qui ne serait pourtant pas favorable à des quotas,

même s'il juge « essentiel que tout le territoire réponde ».

Dans un pays où la densité de population diffère largement entre la Lozère et l'Ile-de-France, la répartition des 30 000 nouveaux venus permettra-t-elle un aménagement du territoire ? Même si le sujet - déjà assez compliqué - n'est pas appréhendé sous cet angle, ces arrivées pourraient contribuer à redynamiser certaines zones.

Le secrétaire général du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, René Dutrey, qui défend la proposition de sa présidente, Marie-Ariette Carlotti, d'utiliser les 77 000 logements sociaux vacants pour les réfugiés, rappelle au passage que « ces logements vides sont majoritairement situés dans des zones en décroissance ». Un peu le type de villes qui ont réussi l'intégration des boat-people dans les années 1970.

Idee ancienne

M. Dutrey se souvient avoir vu arriver des Cambodgiens dans sa ville natale de Laon (Picardie) où des cellules de Pôle emploi et des classes non franchophones ont vu le jour pour l'occasion. « Pourquoi ne pas recommencer avec les réfugiés ou les demandeurs d'asile ? », se demande-t-il, s'opposant du même coup à Christophe Robert de la Fondation Abbé Pierre pour qui « les perspectives d'insertion économique ne sont envisageables que dans la trentaine d'agglomérations les plus dynamiques ».

Répartir les capacités d'hébergement sur toute la France est une idée ancienne inscrite dans la loi Borloo du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable. Son article 2, qui prévoit que les communes d'une agglomération de plus de 50 000 habitants se dotent d'une place d'hébergement pour 2 000 habitants (ratio doublé pour les agglomérations de 100 000 habitants) était louable, certes, mais l'obligation a été bien peu respectée, faute de sanctions prévues. ■

MARYLINE BAUMARD,
NICOLAS CHAUVIS
ET ISABELLE REY-LEFEVRE

Evacuation de deux campements à Paris

Deux campements occupés par quelque 900 migrants (500 à Austerlitz et 400 sur le parvis de la mairie du 13^e arrondissement) ont été évacués, jeudi 17 septembre, par des travailleurs sociaux et des ONG, sous la surveillance de policiers. Les migrants seront logés dans une vingtaine de centres d'hébergement d'urgence à Paris et en Ile-de-France, selon la Préfecture de police. L'Office français de l'immigration et de l'intégration accompagnera les réfugiés dans leur démarche de régularisation. Ceux qui n'entreprendront aucune demande d'asile ne seront hébergés qu'un mois, les autres jusqu'au terme de la procédure.

En Allemagne, la « clé de Königstein » a valeur de loi

DEPUIS QUELQUES SEMAINES, il n'est pas un Allemand qui n'ait entendu parler de la « Königsteiner Schlüssel », la « clé de Königstein ». Une expression sibylline qui désigne le mécanisme mis en place en 1949 pour répartir les réfugiés entre les différents Etats-régions allemands. Calculé chaque année en fonction des revenus fiscaux (deux tiers de la note) et de la population (un tiers) de chaque Etat-région, ce mécanisme a valeur de loi.

Ainsi, en 2015, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie doit recevoir très précisément 21,24052 % des 800 000 réfugiés attendus cette année en Allemagne. C'est de loin le plus gros contingent devant la Bavière (15,33 %). Le plus petit des seize Etats-régions, la ville de Brême doit en accueillir 0,9 %. Enfin, la ville-Etat de

Berlin 5,04 %. Ensuite, chaque Land répartit les réfugiés entre les villes, en fonction de leur population.

Dans le Bade-Wurtemberg, la capitale, Stuttgart, répartit même « ses » réfugiés équitablement entre les différents quartiers. Avantage de ce mécanisme. Personne ne remet en cause sa légitimité. Interrogé récemment pour savoir s'il y avait trop de réfugiés en Saxe, un militant de Pegida, le mouvement des « Patriotes européens contre l'islamisation de l'Europe » a eu l'honnêteté de répondre : « d'un point de vue juridique, non ».

Le coût de l'hébergement d'un réfugié - environ 13 000 euros par an - incombe aux communes. Si le riche Bade-Wurtemberg peut presque intégralement rembourser les communes, la pauvre Rhénanie-du-Nord est à la peine. Le

7 septembre, l'Etat a accepté de débours 3 milliards d'euros en 2016 pour aider les Länder et les communes, une somme jugée insuffisante par les élus locaux.

Déclin démographique

Si personne ne la conteste juridiquement, la clé de Königstein ne fait pas l'unanimité. Elle favorise la concentration des réfugiés dans les grandes villes, là où la pression foncière est la plus forte. Souvent, il y a des locaux libres dans des villes moyennes (notamment des ex-casernes) mais l'arrivée nombreuse de plus de réfugiés dans une petite ville ne va pas de soi. Néanmoins, quelques élus locaux, comme Oliver Hank, maire chrétien-démocrate (CDU) de Goslar (Basse-Saxe), réclament davantage de réfugiés pour compenser le dé-

clin démographique de leur commune.

De même, il y a des Länder dont la population augmente et d'autres, surtout dans l'ex-Allemagne de l'Est, où elle diminue. C'est pourquoi Winfried Kretschmann, ministre-président (écologiste) du Bade-Wurtemberg, a récemment suggéré que les réfugiés soient logés à l'Est, là où il y a de nombreux logements vides et où la population est souvent âgée. Une proposition qui a eu peu d'échos car c'est justement dans l'ex-RDA que l'extrême droite est la plus mobilisée et que la population est la plus réticente vis-à-vis des réfugiés. De plus, ceux-ci préfèrent vivre dans les grandes villes, là où il y a du travail et aussi, pour les musulmans, des mosquées. ■

FRÉDÉRIC LEMAÎTRE
(BERLIN, CORRESPONDANT)

« Les cadeaux fiscaux de la loi Macron » - Le Point

Les cadeaux fiscaux de la loi Macron

A côté des décisions en faveur du travail le dimanche ou du transport en autocar figurent un certain nombre de mesures, passées plus inaperçues, destinées à encourager les Français à investir et travailler en France.

Epargne salariale: les entreprises de moins de 50 salariés mettant en place un accord de participation ou d'intéressement soit pour la première fois, soit cinq ans après l'échéance du précédent, bénéficient désormais d'un forfait réduit (8%) pendant trois ans.

Actions gratuites: le salarié comme l'entreprise seront moins taxés. Les gains réalisés ne seront plus imposés comme des salaires, mais comme des plus-values mobilières. Ils bénéficieront donc de l'abattement pour durée de détention. La contribution sociale de 10% est remplacée par une hausse

ENCOURAGER LES
FRANÇAIS À INVESTIR
ET TRAVAILLER
EN FRANCE.

des prélèvements sociaux de 8 à 15,5% (dont 5,1% déductibles). Côté employeur, la contribution sociale est réduite de 30 à 20% de la valeur des actions. Elle ne sera plus exigible lors de la décision d'attribution, mais lors de la date

d'acquisition définitive des titres par le salarié. Autre mesure favorable: la durée de conservation des titres est ramenée de quatre à deux ans. « Globalement, la pression fiscale maximale chute de 64,5% à 42% dès lors que les titres auront été conservés trois ans », estime Grégoire Salignon, directeur de l'ingénierie patrimoniale à la banque Rothschild & Cie Gestion.

Actionnariat salarié: les sociétés non cotées ou cotées (moins de 150 millions d'euros de capitalisation boursière) ayant moins de 15 ans d'existence peuvent désormais distribuer des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise aux collaborateurs de leurs filiales.

Assurance-vie: à l'occasion du rachat ou du dénouement d'un contrat d'assurance-vie, le souscripteur ou le bénéficiaire du contrat pourra opter pour la remise de titres ou de parts cotées. Une possibilité qu'offrent les contrats luxembourgeois et qui permet de résoudre les problèmes de liquidités de ces titres.

Retour des Français travaillant à l'étranger:

l'exonération d'impôt sur certains revenus et d'ISF pendant cinq ans sur leurs biens situés à l'étranger est pérennisée ■

PAGE RÉALISÉE PAR LAURENCE ALLARD

« Réforme du collège : l'interdisciplinarité contestée » - Le Monde

Le Monde
VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015

FRANCE | 13

Réforme du collège : l'interdisciplinarité contestée

L'intersyndicale de l'enseignement du second degré appelait à une grève nationale, jeudi 17 septembre

L'interdisciplinarité « contre les disciplines », « contre les enseignants », voire « contre les élèves » eux-mêmes... Depuis la présentation par le ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, en mars, du projet de « Collège 2016 » et des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), l'interdisciplinarité serait presque devenue un gros mot dans la bouche de certains contempteurs de la réforme du collège.

L'intersyndicale, qui appelait à la grève nationale contre la réforme du collège le 17 septembre, en a fait sa seconde cible, juste après le « plus d'autonomie » des établissements sur le temps d'enseignement, qui lui fait craindre un renforcement du pouvoir des « petits chefs » d'établissement.

Ces huit modules EPI (développement durable, civisme, langues et cultures de l'Antiquité, etc.) censés, à partir dès la 5^e et à raison de une à trois heures par semaine, croiser les disciplines tout en privilégiant la pédagogie par projets sont destinés à lutter contre « l'ennui » des élèves en classe, selon les propos de la ministre. Des mots jugés maladroits, voire offensants, par une partie des enseignants.

Juxtaposition de matières

De « potion magique » il n'est pourtant pas question. D'abord parce que les effets de l'interdisciplinarité sur l'attention et les performances scolaires des élèves restent encore à prouver. Les EPI sont effectivement inspirés d'expérimentations « qui fonctionnent » sur le terrain, selon les termes du ministre. Mais aucune étude scientifique récente ne vient appuyer cette généralisation souhaitée par le ministre. Sociologues et chercheurs en édu-



cation s'accordent, dans leur majorité, à dire que l'interdisciplinarité permet aux jeunes de comprendre le sens de leurs apprentissages en contextualisant et en croisant les approches. Et que l'impact positif de la pédagogie par projets sur la motivation des élèves n'est plus à prouver. « Le Canada a des modules semblables aux EPI, et les résultats sont là, constate la sociologue Marie Du-

ru-Bellat. On le voit dans les enquêtes FISA, où les élèves canadiens sont meilleurs que les Français.

Avec un risque : que ces travaux interdisciplinaires soient « anxieux pour les élèves en difficulté qui savent moins bien mobiliser sur un même projet les compétences de plusieurs disciplines », rappelle Frédérique Rolet, cosécraire générale du SNES-FSU, principal syndicat du second degré opposé à la réforme. Elle s'appuie sur une étude du laboratoire Escol de Paris-VIII, qui a mis en lumière ce possible écueil. Frédérique Rolet précise que le SNES « ne combat pas » l'interdisciplinarité en tant que telle mais que celle-ci requiert plusieurs conditions « non réunies » dans la réforme du collège : formation suffisante des enseignants, temps de concertation, etc.

En plus de la crainte de voir les heures d'EPI grignoter celles d'enseignements disciplinaires, les syndicats enseignants mobilisés voient dans ces modules une re-

Les professeurs mobilisés voient dans ces modules une remise en question de leur liberté pédagogique

mise en cause de leur liberté pédagogique. D'autant plus que de l'interdisciplinarité, ils en font déjà, estiment-ils, à travers des projets communs, ponctuels, entre disciplines. « Pas tout à fait », selon Catherine Reverdy, chargée d'étude et de recherche au service veille et analyses de l'Institut français de l'éducation. Il faudrait plutôt parler de « pluridisciplinarité », puisqu'on est souvent face à une juxtaposition de différentes matières, sans qu'il y ait mélange des regards disciplinaires sur la thématique du projet. » Une des deux matières se résume souvent à être « outil de l'autre ».

« Les chercheurs se sont rendu compte que les enseignants français ne maîtrisent souvent pas l'épistémologie de leur discipline », poursuit-elle. Autrement dit, ces derniers auraient des difficultés, au-delà des pures connaissances, « à définir ou positionner leur discipline par rapport aux autres, savoir quelle en sont la philosophie, le fonctionnement ou les limites ».

De quoi expliquer l'accueil plus que fâcheux d'une réforme qui impose ce travail commun. L'interdisciplinarité à l'école crisper donc, car elle renvoie à la discipline, et en conséquence à l'identité même des enseignants français du second degré qui y sont si attachés. Ainsi qu'à leur profil, qui interroge à l'étranger : expert dans un domaine avant d'être enseignant. En filigrane la question, explosive quand elle n'est pas taboue, du recrutement

« L'enseignant ne veut pas se mettre en difficulté en s'éloignant de sa discipline »

JEAN-LOUIS AUDUC
agrégé d'histoire

et de la formation des professeurs. « La première image d'entrée dans le métier pour les étudiants correspond aux exigences d'un concours... monodisciplinaire », rappelle Jean-Louis Auduc, agrégé d'histoire et ancien directeur des études de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Créteil. Ayant été ainsi légitimé « par sa discipline, c'est à travers celle-ci que l'étudiant devenu enseignant va être rassuré, et ne va donc pas vouloir se mettre en difficulté en s'en éloignant », ajoute-t-il.

Pouvoir d'agir

La mise en place des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE, ex-IUFM) par Vincent Peillon et le retour de la formation initiale des enseignants – supprimée par la majorité précédente – n'ont rien changé. « La formation telle qu'elle est construite laisse une place peu importante à l'interdisciplinarité », explique Philippe Watrelot, président du Cercle de recherche et d'action pédagogique, formateur en ESPE. Celle-ci entre dans l'apprentissage de la « culture commune », qui représente seulement un quart de la formation en master 1 et master 2. »

La solution, pour apaiser les doutes ? « Obliger les jurys de concours à avoir des thématiques interdisciplinaires », avance Jean-Louis Auduc, et ne pas tout faire reposer sur la formation initiale. « S'appuyer sur une formation continue plus horizontale, et de terrain, pour éviter les blocages », complète Philippe Watrelot. Celle-ci ne devra pas « diaboliser les disciplines, et montrer aux enseignants qu'ils ont une expertise et du pouvoir d'agir ». Une formation continue qui reste encore aujourd'hui le parent pauvre du système éducatif français. ■

SÉVERIN GRAVELEAU

Une manifestation nationale mi-octobre

La grève nationale de jeudi 17 septembre a valeur de test pour l'intersyndicale (portée par le SNES-FSU et le Snaic), mobilisée contre la réforme du collège depuis sa présentation en conseil des ministres en mars. Les motifs d'inquiétude sont connus : autonomie des établissements (sur 20 % de l'emploi du temps), interdisciplinarité, quasi-disparition des classes bilingues, transformation de l'option latin, etc. Décret et arrêté ont été publiés au Journal officiel en mai, mais une partie des enseignants réclame leur abrogation et la reprise de négociations. La mobilisation avait marqué le pas avant l'été : entre 12 % et 30 % de grévistes le 11 juin, contre 30 % à 50 % le 19 mai. Ce troisième appel à la grève doit aussi préparer une manifestation nationale mi-octobre.

« Vieillesse : l'Assemblée vote une deuxième fois le projet de loi, encore modifié » - AFP

Vieillesse : l'Assemblée vote une deuxième fois le projet de loi, encore modifié

Paris, 16 sept 2015 (AFP) -L'Assemblée nationale a voté tard mercredi soir le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement au terme d'une deuxième lecture où elle a apporté de nouvelles modifications, notamment sur les services d'aide à domicile.

Si le texte est resté soutenu par toute la gauche, le Front de Gauche a regretté qu'il « passe à côté du reste à charge pour les familles » en cas d'hébergement d'un parent dans un établissement, alors que le gouvernement a alloué « 41 milliards d'euros à des entreprises qui n'embauchent pas » via le Crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice).

A droite, le groupe Les Républicains a opté cette fois pour l'abstention en raison d'« avancées », alors que plusieurs de ses élus avaient voté contre en première lecture. « Il est dommage qu'on n'ait pas avancé sur le financement global de la dépendance », a néanmoins noté Bérengère Poletti, observant que « le gouvernement d'avant (sous le quinquennat Sarkozy) comme celui de maintenant a fait d'autres choix ».

Centré sur le maintien à domicile, le texte, qui doit être financé par 645 millions d'euros par an provenant d'une taxe sur les pensions des retraités imposables (Casa), prévoit une prise en charge financière accrue des aides à domicile, une reconnaissance des aidants familiaux ou des mesures sur le logement.

La mesure phare du projet, d'un coût annuel de 375 millions d'euros, est une revalorisation de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), à domicile, de près de 700.000 personnes âgées.

Dans l'hémicycle mercredi, les députés ont notamment voté une série de modifications introduites par le gouvernement au régime d'autorisation des services d'aide à domicile pour les personnes âgées et les handicapés délivrée par les conseils départementaux, volet du projet de loi qui a suscité une mobilisation d'entreprises privées, inquiètes pour leur essor.

Affichant la volonté d'« améliorer encore un article qui a donné lieu à de nombreuses interprétations erronées », la secrétaire d'Etat aux Personnes âgées et à l'Autonomie Laurence Rossignol a défendu des amendements prévoyant, entre autres, un cahier des charges national ou une capacité d'accueil définie uniquement par une zone d'intervention, et plus par un nombre d'heures ou de personnes.

L'Assemblée nationale a aussi adopté des « ajustements » concernant les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, notamment pour donner un cadre juridique à la contractualisation renouvelée et au modèle tarifaire associé, et pour « lever les obstacles au déploiement des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens » dans ces EHPAD.

« Le Sénat visite Gustave Roussy » - Première Heure

Le Sénat visite Gustave Roussy

Le président Gérard Larcher accompagné des sénateurs Alain Milon, Catherine Deroche et Elisabeth Doineau, rapporteurs du projet de loi de modernisation du système de santé, sont venus lundi dialoguer avec les équipes du 94 d'innovation thérapeutique et essais précoces de l'Institut Gustave-Roussy. La recherche clinique et l'innovation sont au cœur des missions de Gustave-Roussy où chaque année 3.000 patients atteints de cancer participent à plus de 350 recherches biomédicales à l'Institut. Les parlementaires ont visité le Ditep, structure unique en France. Ce service incarne, développe une recherche clinique conçue comme un acte de soin et fondée sur l'accès au plus grand nombre de patients à l'innovation thérapeutique et aux essais précoces.

« Le gouvernement reporte le chantier sur les aides au logement » - Le Monde

Le gouvernement reporte le chantier sur les aides au logement

Malgré les recommandations de la Cour des comptes, l'exécutif renâcle à réformer le régime étudiant

F eu sur les aides au logement. L'enjeu est considérable. Dans le rapport qu'elle a présenté mercredi 16 septembre à la commission des finances du Sénat, la Cour des comptes - qui n'en est pas à sa première étude sur le sujet - rappelle les montants consacrés à l'aide au logement: 17,4 milliards d'euros en 2013, soit un montant moyen mensuel de 225 euros pour 6,5 millions de bénéficiaires.

Le coût devrait atteindre 18,2 milliards en 2015. Bien plus que les allocations familiales (12,5 milliards d'euros) ou le revenu de solidarité active (RSA) « socle » (7,8 milliards). « La capacité à poursuivre le financement des aides n'est pas assurée », estime la Cour. Elles ont cependant un impact redistributif important pour les revenus modestes, 75 % des bénéficiaires appartenant aux trois premiers déciles de revenus.

Pour l'heure, le gouvernement se montre d'une discrétion de violette sur ses intentions et sur les économies qui figureront

dans le projet de loi de finances (PLF) présenté le 30 septembre. S'il entend apporter quelques retouches au système, il n'est pas question de se lancer dans une réforme de grande ampleur.

La Cour des comptes, elle, suggère plusieurs pistes. La plus ambitieuse consiste à fusionner à terme les aides personnelles au logement (APL) avec certains minima sociaux, à commencer par le revenu de solidarité active (RSA) et la prime pour l'emploi (PPE), qui doivent être remplacés en 2016 par une prime unique d'activité. Sans sous-estimer les difficultés de mise en place d'une telle réforme

systémique, la Cour estime que cette option est « la plus pertinente pour améliorer l'efficacité des aides au logement », car permettant de diminuer les inégalités selon que les allocataires résident dans le parc privé ou dans le parc social, en location ou en propriété, et d'améliorer l'incitation au retour à l'emploi de leurs bénéficiaires.

« Dériver » des APL

A défaut, la Cour des comptes a examiné plusieurs mesures à ses yeux « nécessaires pour améliorer le système existant ». Il serait envisageable, juge-t-elle, afin de corriger la difficile prévisibilité des

aides, de figer leur montant pendant six mois. Au lieu d'une mise à jour tous les mois, source d'indus et de rappels mais aussi de surcoûts, le montant des aides serait recalculé tous les six mois.

Revient aussi dans ses propositions la réforme du régime d'aide au logement pour les étudiants. D'une part, en prenant en compte les ressources des familles et, d'autre part, en mettant fin au cumul du bénéfice des APL avec le rattachement au foyer fiscal des parents, qui disposent ainsi d'une demi-part supplémentaire, les principaux bénéficiaires étant les ménages des tranches supérieures. La suppression des aides pour les étudiants rattachés au foyer parental générerait une économie 200 millions d'euros. « Même si elle est particulièrement sensible, une réforme de ce régime peu ciblée et à fort risque d'effet inflationniste devrait être engagée pour des raisons d'équité », plaide la Cour.

Pour autant, le gouvernement semble avancer sur des œufs. Toucher au régime étudiant, notam-

« J'ai l'impression, encore une fois, qu'on ne va pas changer grand-chose »

PHILIPPE DALLIER
sénateur (LR)
de Seine-Saint-Denis

ment alors qu'il peine à se défaire de l'accusation de « matraquage fiscal » et du soupçon de s'en prendre systématiquement aux familles, est politiquement délicat et risquerait de provoquer une nouvelle levée de boucliers. L'heure n'est pas à provoquer des manifestations. « J'ai l'impression, encore une fois, qu'on ne va pas changer grand-chose », déplore Philippe Dallier, sénateur (LR) de Seine-Saint-Denis. La vérité, c'est qu'on approche de 2017 et qu'on retombe dans le clientélisme et l'im-

mobilité. Or, il est temps de décider, quitte à prendre des décisions contestées parce que douloureuses. » Dénonçant les « dérives » des APL et leur effet inflationniste, il défend la nécessité d'un dispositif d'écrêtement des aides au-delà d'un loyer plafond.

Pour le gouvernement, l'exercice est des plus périlleux. Quand ils ont décidé, au printemps, de passer les aides au logement au crible, les ministres des finances et du budget ne cachaient pas qu'ils espéraient dégager des marges d'économie dans ce secteur. L'ambition s'est réduite alors que le besoin s'en fait d'autant plus sentir qu'il faut financer les annonces récentes sur les baisses d'impôt, le fonds de soutien aux investissements des collectivités locales ou l'accueil et l'hébergement des réfugiés tout en renforçant la police aux frontières. Un véritable casse-tête pour Bercy. Entre les prudences politiques et les contraintes économiques, il va falloir choisir. ■

PATRICK ROGER

1,57 MILLIARD

C'est, en euros, le montant des indus (prestations versées à un allocataire qui ne devrait pas en bénéficier) en 2013 pour les aides au logement, soit 43 % des indus identifiés par la Caisse d'allocation familiale, alors que ces aides ne consistent qu'un quart des prestations. La fraude, elle, représenterait environ 290 millions d'euros.

« Brèves » - Les Echos

EN FRANCE

RÉFORME UNE GRÈVE EN DEMI-TEINTE DANS LES COLLÈGES

35 % des enseignants ont fait grève ce jeudi selon les syndicats, 16 % seulement selon le ministère de l'Éducation : cette première journée test, depuis la reprise des classes, pour la mobilisation des opposants à la réforme du collège s'est conclue sans vainqueur ni vaincu, avec une mobilisation à mi-chemin entre la première grève (en mai) et la deuxième (en juin). La principale manifestation a rassemblé entre 1.000 et 1.500 participants à Paris.

MARSEILLE CONSEIL CONSTITUTIONNEL : GAUDIN REFUSE, HYEST NOMMÉ



Gérard Larcher, le président du Sénat, a nommé le sénateur (LR) Jean-Jacques Hyest au Conseil constitutionnel, où il va remplacer Hubert Haenel. Le sénateur-maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, avait refusé de siéger au Conseil constitutionnel. « Je reste à Marseille. Je suis très flatté par cette proposition, mais je me dois de rester dans une ville où j'ai été réélu il y a dix-huit mois et qui est ancrée en moi », explique l'élu.

FOOTBALL LE FRANÇAIS VALCKE RELEVÉ DE SES FONCTIONS À LA FIFA

Le secrétaire général de la Fifa Jérôme Valcke a été relevé de ses fonctions « avec effet immédiat et jusqu'à nouvel ordre », a annoncé jeudi l'instance mondiale. Le Français, en poste depuis 2007, et ancien bras droit de Sepp Blatter, est soupçonné dans le cadre d'une affaire de revente de places lors de la dernière Coupe du monde au Brésil.

ESSAIS NUCLÉAIRES VALLS POUR UN RÉEXAMEN DE L'INDEMNISATION DES VICTIMES

Manuel Valls se dit « favorable » à un réexamen des conditions d'indemnisation des victimes des essais nucléaires, dans un courrier au député polynésien Jean-Paul Tupaia dont l'AFP a eu copie jeudi, tout en demandant d'attendre l'évaluation de la nouvelle commission ad hoc. Environ 150.000 personnes, civiles et militaires, ont participé aux 210 essais conduits au Sahara et en Polynésie entre 1960 et 1996.

RACISME LA CONDAMNATION DE « MINUTE » CONFIRMÉE

« Maligne comme un singe, Taubira retrouve la banane » : cette une de « Minute », qui avait suscité un tollé, a valu jeudi au directeur de la publication du journal d'extrême droite, Jean-Marie Molitor, une amende de 10.000 euros pour injure raciale. La cour d'appel de Paris a confirmé la peine prononcée en première instance en octobre 2014. Dans son arrêt, la cour considère que « le droit à l'humour et à la satire [...] ne saurait permettre, sous couvert de jeu de mots, de véhiculer un poncif raciste ».

À L'ÉTRANGER

CHILI SÉISME DE MAGNITUDE 8,3

Les autorités chiliennes ont levé jeudi sur l'ensemble du pays une alerte au tsunami lancée en soirée la veille après un violent séisme qui a frappé le centre et le nord du pays. Les immeubles étant construits aux normes antisismiques, pratiquement aucun ne s'est écroulé et le bilan ne dépasse pas huit morts. L'épicentre de ce séisme de magnitude 8,3 sur l'échelle logarithmique de l'énergie dégagée, un niveau atteint une fois tous les cinq ans sur la planète, était à 50 km des côtes, provoquant l'évacuation de un million de personnes.

MAROC VISITE DE FRANÇOIS HOLLANDE

François Hollande va réaliser, dimanche et lundi, une « visite de travail et d'amitié », la deuxième de son quinquennat, au Maroc. Le président français aura trois entretiens avec le roi Mohammed VI. La France est le deuxième partenaire commercial du Maroc. Les relations entre Paris et Rabat ont été exécrables en raison de poursuites de la justice française contre un chef de la sécurité marocaine accusé de tortures, mais on estimait jeudi à l'Élysée que la page de la brouille est tournée.

MIGRANTS SOMMET EUROPÉEN D'URGENCE

Un sommet européen d'urgence est convoqué mercredi sur la question des migrants, qui se pressent désormais en Croatie après avoir été bloqués à la frontière hongroise. Zagreb a placé son armée en état d'alerte. La Finlande instaure des contrôles à la frontière suédoise. L'ONU a dénoncé les actions « choquantes et xénophobes » de la police hongroise.

JÉRUSALEM TENSION SUR L'ESPLANADE DES MOSQUÉES



Le mouvement palestinien Hamas, qui contrôle la bande de Gaza, a appelé à une « journée de rage » ce vendredi à Jérusalem, où des heurts ont opposé de dimanche à mardi Palestiniens et policiers israéliens sur l'esplanade des Mosquées, troisième lieu saint de l'islam et lieu le plus sacré des juifs. Mercredi sera à la fois le jour du Yom Kippour et celui de l'Aïd el-Adha.

UKRAÏNE JOURNALISTES INTERDITS

L'Ukraine était sous le feu des critiques jeudi après un décret du président Petro Porochenko interdisant d'entrée sur le territoire de 41 journalistes, dont des Occidentaux, dans le cadre de sanctions contre 400 personnes censées soutenir l'annexion de la Crimée par Moscou. Face à la vague d'indignation et aux dissensions au sein du gouvernement, trois journalistes de la BBC, deux Espagnols et un Allemand ont été retirés de la liste.

Ouverture et curiosités

« Réfugiés et migrants, ce que dit le droit » - Le Point

EN COUVERTURE



Mur à la frontière entre la Grèce et la Macédoine, le 10 septembre.

Réfugiés et migrants, ce que dit le droit

Eclairage. Serge Slama, universitaire, et Jean-François Dubost, juriste, répondent.

1 Un pays européen peut-il rétablir sa frontière en invoquant les accords de Schengen ?

Oui et non. « Cela dépend des circonstances, explique Serge Slama, maître de conférences en droit public à l'Université Paris Ouest-Nanterre, au centre de recherche et d'études sur les droits fondamentaux. Il ne faut pas oublier qu'à la suite de l'arrivée de dizaines de milliers de Tunisiens à Lampedusa en 2011 les autorités françaises avaient de facto rétabli les contrôles à la frontière franco-italienne sans respecter la procédure prescrite par le texte. » Angela Merkel s'est appuyée sur les accords de Schengen pour rétablir les contrôles. Le spécialiste précise : « Lorsque l'ordre public ou la sécurité nationale l'exigent, une partie contractante peut, après consultation des autres parties contractantes, décider que, durant une période limitée, des contrôles frontaliers nationaux adaptés à la situation seront effectués aux frontières intérieures. » Cependant, Serge Slama rappelle qu'une révision du Code frontière Schengen par un règlement du

22 octobre 2013 prévoit expressément que « la migration et le franchissement des frontières extérieures par un grand nombre de ressortissants de pays tiers ne devraient pas être considérés, en soi, comme une menace pour l'ordre public ou la sécurité intérieure ».

2 Des politiques défendent la création d'un statut de réfugié de guerre. Est-ce nécessaire ?

Non. « En 2003, l'Union européenne a introduit la notion de "protection subsidiaire", qui ressemble en tout point au statut de réfugié de guerre », explique Jean-François Dubost, juriste chez Amnesty International. Cette disposition élargit le droit d'asile en l'ouvrant à des civils qui fuient des violences de conflit armé, interne ou international. Cela recouvre par exemple des ressortissants du Darfour, de Syrie ou d'Irak. La protection est renouvelée chaque année et peut prendre fin à tout moment. C'est la clause de cessation : lorsque le conflit est terminé, on peut retirer au bénéficiaire son statut.

3 Peut-on imaginer un jour, comme le préconisent certains, que l'Union européenne renvoie les embarcations en Méditerranée vers leur pays de départ ?

Non. « Séduisante pour certains, cette méthode est au ban du droit », commente Jean-François Dubost. Renvoyer les navires vers leur port d'origine entraînerait la dénonciation de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Ce texte interdit de renvoyer des personnes demandant l'asile avant que leur demande soit réellement examinée. Cette pratique entrerait aussi en contradiction avec le droit de la mer, qui impose une obligation de secours. « L'Italie a mené ce genre d'opérations sous Silvio Berlusconi et a été depuis condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme », explique Dubost. Ce procédé, utilisé par l'Australie, est systématiquement dénoncé par les Nations unies.

4 Un maire peut-il choisir « ses » réfugiés pour ne garder, par exemple, que les chrétiens ?

Non. Cela entre en contradiction avec les principes de la Convention de Genève, viole les directives européennes et peut même constituer une infraction pénale. La Convention de Genève de 1951 prévoit que les Etats accordent aux réfugiés « un traitement au moins aussi favorable que celui accordé aux nationaux en ce qui concerne la liberté de pratiquer leur religion et en ce qui concerne la liberté d'instruction religieuse de leurs enfants ». L'élu qui mettrait en application cette sélection risquerait jusqu'à cinq ans de prison au titre de l'article 432-7 du Code pénal, qui précise que « la discrimination (...) commise par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste à refuser le bénéfice d'un droit accordé par la loi ». Légalement, l'Etat est tenu d'héberger les demandeurs d'asile (candidats au statut de réfugié) sans discrimination, pendant toute la durée d'examen de leur dossier. Les demandeurs n'ont pas le droit de travailler (sauf si l'étude de leur dossier dépasse les neuf mois), mais, en contrepartie, l'Etat leur verse une allocation (moins de 400 euros mensuels) pour couvrir leur subsistance pendant la durée d'examen de leur demande ■

PROPOS RECUEILLIS PAR CLÉMENT PÉTREAU

ZUMA/REA

« La nouvelle garde des musées italiens fait sa rentrée » - Le Monde

La nouvelle garde des musées italiens fait sa rentrée

En août, la nomination de vingt directeurs, dont sept étrangers, a suscité un tollé dans la Péninsule. Le premier ministre défend ce choix

ARTS

ROME - correspondant

Ça sent la rentrée des classes dans les couloirs du ministère de la culture italien. Il n'y manque qu'une odeur de cartable neuf. Ce mardi 15 septembre, les vingt nouveaux directeurs des plus importants musées d'Italie sont réunis pendant huit heures sous la férule du ministre de la culture, Dario Franceschini, avant d'être présentés à la presse. Parmi eux, sept étrangers (trois Allemands, deux Autrichiens, un Britannique et un Français) par qui le scandale est arrivé. Leur nomination, sur dossier, en plein mois d'août, a déclenché un beau tollé, secouant pour quelques jours la torpeur estivale. « Une humiliation pour l'Italie », a titré le quotidien de la famille Berlusconi *Il Giornale*.

Un mois plus tard, la fièvre est retombée. Dans la salle Crociera de la Bibliothèque d'archéologie et d'histoire de l'art de Rome, les vingt arrivants ont sagement pris place sur leur chaise en plastique, bras croisés. Au milieu d'eux, le premier ministre en personne. Pour Matteo Renzi, l'occasion est idéale pour s'afficher aux côtés de « l'Italie qui gagne ».

Attractivité retrouvée

Alors que des milliers de ses compatriotes rêvent, malgré le retour de la croissance, de s'expatrier pour trouver un avenir meilleur ailleurs, le simple fait que sept Européens aient choisi de faire carrière en Italie fait d'eux le parfait symbole de l'attractivité retrouvée de la Péninsule. Grâce à lui, Cela va sans dire.

La problématique est connue : la Botte abrite les plus importants trésors de l'humanité, mais elle n'est que la 5^e destination mondiale pour le tourisme (derrière la France, les États-Unis, la Chine et l'Espagne), avec 46 millions de visiteurs par an. Il faut descendre à la 21^e place du classement pour



Le Français Sylvain Bellenger doit diriger le Musée Capodimonte, à Naples, à partir de novembre.

CATHERINE HÉLIE/GALLIMARD

trouver la trace d'un musée italien dans la liste des 30 établissements les plus fréquentés du monde, celui des Offices, avec 1,7 million de visiteurs par an, loin derrière le Louvre (9,7 millions), le Metropolitan de New York (6,1 millions), le British Museum (5,5 millions) et les musées du Vatican (5 millions). Elle ne consacre que 0,2 % de son budget à la culture, bien qu'elle accueille 4000 lieux d'exposition en tout genre, dont 400 gérés par le ministère de la culture.

Malgré cette situation décourageante, 1500 candidats se sont présentés quand M. Franceschini a décidé cet hiver de dépoussiérer son ministère en ouvrant les postes de directeur de musée, jusque-là réservés à des fonctionnaires, à des personnalités extérieures, mieux à même selon lui de tirer un meilleur profit du patrimoine. Auparavant, les activités de sauvegarde et de tutelle et celles de valorisation, occupées par la même personne, ont été séparées. Une révolution silen-

cieuse. Historiens de l'art pour la plupart, les nouveaux venus ont souvent en commun une expérience à l'étranger, dont l'Italie espère profiter. Ils ne seront pas jugés sur le nombre d'entrées dans leurs établissements, mais sur leur capacité à équilibrer leur budget et sur leurs initiatives.

Parmi eux, le Français Sylvain Bellenger, 60 ans, venu de Chicago où il dirigeait le département des sculptures et peintures modernes et médiévales à l'Art Institute. Naples et le Musée Capodimonte qu'il s'apprete à diriger pour quatre ans à partir de novembre sont de vieilles connaissances. Il y a vécu deux ans pour préparer une exposition Canova. Le transfert entre les États-Unis et l'Italie lui a déjà coûté une partie de son salaire. Comme ses collègues européens, il tente de déminer les polémiques liées à sa nomination, l'amour de l'Italie en bandoulière. « On ne se sacrifie pas pour Naples, dit-il. C'est un honneur d'y vivre et d'y travailler. » La tâche de ce spé-

cialiste du sculpteur Anne-Louis Girodet ne sera pas facile. Naples souffre de sa mauvaise réputation. Capodimonte, malgré la richesse de ses collections, souffre, lui, de sa position excentrée et de la désaffection du grand public. Résultat : 126 000 visiteurs seulement en 2014. « Les musées italiens, dit-il, sont souvent réservés à une élite cultivée. » Ses premiers projets : ouvrir le parc, réparer l'air conditionné tombé en panne cet été et créer un système de navettes à partir du port, où débarquent 6 000 passagers et touristes par jour. « Déjà, un simple panneau indiquant le musée à la sortie du port, ce ne serait pas si mal. »

Dans la salle Crociera, Matteo Renzi achève de chauffer les troupes. « Ces nouveaux directeurs, lance-t-il, recevront tout notre soutien, mais ils auront aussi une grande responsabilité : ils devront restituer à l'Italie son orgueil, lui donner un message d'espoir et de crédibilité. » Rien que ça ! ■

PHILIPPE RIDET

« USA : 2500 « mémos au président » publiés par la CIA » - Le Monde

2500

« mémos au président » publiés par la CIA

La CIA a commencé, mercredi 16 septembre, la publication des « mémos quotidiens au président », des concentrés d'informations ultrasecrètes préparés depuis 1961 par l'agence américaine de renseignement. Les 2500 mémos destinés à John Kennedy et Lyndon Johnson, entre 1961 et 1969, disponibles sur le site de la CIA, révèlent le rôle de l'agence lors de la crise de Cuba ou de la guerre du Vietnam. Les 2000 mémos destinés à Richard Nixon et Gerald Ford seront publiés en 2016.
